Document generated on 07/19/2025 10:53 a.m.

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe

De la Restauration aux Temps Modernes
La Guadeloupe au XIXe siècle

Camille Fabre

Number 15-16, 1971

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1044156ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1044156ar

See table of contents

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)
2276-1993 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Fabre, C. (1971). De la Restauration aux Temps Modernes : la Guadeloupe au XIXe siècle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (15-16), 85–149. https://doi.org/10.7202/1044156ar

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1971

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

De la Restauration aux Temps Modernes

La Guadeloupe au XIXe siècle

par
le P. Camille FABRE

LA RESTAURATION DU CULTE (1809)

Les fins de siècles sont des périodes néfastes pour la Guadeloupe : celle du XVIIe l'a vue saccagée par les Anglais, celle du XVIIIe ravagée par la Révolution. L'aube du XIXe présage-t-elle une résurrection ?

En tous cas elle va ramener un peu de calme dans un pays terriblement meurtri.

Economiquement la situation est désespérée, le départ des colons a précipité le pays dans l'abandon. Par suite des exécutions qui accompagnaient le tribunal révolutionnaire ambulant et les exils volontaires pour échapper à la sinistre machine, le nombre des habitants blancs qui était de 9.371 en 1790 tomba en 1795 à 1.092 dont 255 hommes seulement.

Privées de prêtres, les églises sont devenues désertes.

L'homme qui en France vient de prendre le pouvoir d'une main ferme et qui fera d'une nation ruinée un empire aux dimensions de sa gloire, a compris que pour rebâtir, il faut redonner son âme religieuse au pays.

La France d'Outre-Mer lui est d'ailleurs très proche, c'est une fille des îles, Joséphine, qui est devenue son épouse, aussi Bonaparte veut-il y ramener l'ordre. Mais cet ordre la Guadeloupe le lui reprochera, car elle pense que c'est de

l'ancien ordre qu'il s'agit : celui de la servitude, d'où son peu de « dévotion » pour l'Empereur.

Le premier Consul cependant fait beaucoup d'efforts pour se concilier les îles, tel celui de leur envoyer une proclamation en créole : ce sera le premier document officiel et le seul peut-être en ce dialecte.

C'est pour redire à tous les habitants qu'ils sont français.

« Zabitants, qui çà vous tout yé, qui couleu vous yé, qui coté papas zotes vini, zot tous libres douvant zyé la Ripiblique et douvant Bon Dié... »

On parle donc de Dieu : le culte est officiellement rétabli par l'arrêté organique du 22 septembre 1802.

Mais dans le décret de restauration des paroisses, on ne retrouve plus celle des Vieux-Habitants. Elle est rattachée à Pointe Noire-Bouillante pour former le VIII° quartier, du Plessis à Baillargent.

Le manque de prêtre rendait nécessaire ce regroupement momentané. La presque totalité du clergé émigré durant la Révolution en un grand nombre, s'en était allé chercher refuge en Amérique, d'où peu devaient revenir. On ne connaît que le Père Vianney, carme, oncle du Saint Curé d'Ars, qui ne tarda plus à rentrer. Il devait restaurer en 1813 la chapelle du Tribunal et l'église du Carmel où il meurt le 9 novembre 1815.

Les anciens religieux ont tous disparu, les dominicains notamment. A la restauration leur place resta vide et le demeurera jusqu'en 1956, date à laquelle à l'invitation de Monseigneur Gay, l'Ordre reprendra sa place avec le R.P. Vincent de Paul Perret et renouera les liens séculaires qui rattachent les fils de Saint-Dominique à la Guadeloupe. Mais on ne verra plus ni les capucins, ni les carmes, ni les jésuites, ni les frères de la Charité. C'est un clergé entièrement nouveau qui saisira le flambeau.

Et dans les rangs de ces nouveaux apôtres, plusieurs « confesseurs de la Foi », c'est-à-dire des prêtres métropolitains ayant refusé le serment constitutionnel et pour ce relégués au bagne de Cayenne.

Rendus à la liberté, quelques-uns ne voudront plus retourner dans leur patrie. Seul d'ailleurs un petit nombre survivra — mais pour bien peu de temps — aux rigueurs de la déportation.

Tel cet abbé Préjean, ancien « déporté de la Guyane sous le matricule 169 » qui meurt à Basse-Terre le 18 juillet 1802, rue du Galisbée.

Il n'a survécu qu'un an en Guadeloupe où la faveur inattendue d'un Victor Hugues — à présent délégué du Gouvernement en Guyane et que l'âge et surtout le changement de régime ont rendu plus accommodant — lui a facilité l'entrée. Ainsi par un revirement spectaculaire et bien imprévisible le « montagnard » sanguinaire qui envoya l'abbé Rousselet à la guillotine, adoucit le sort de l'abbé Préjean, avant de finir ultra-royaliste !

La mort de cet abbé, dont nous ne connaissons ni le prénom, ni l'âge, ni l'origine est enregistrée dans les bureaux de l'état civil de Basse-Terre, toujours établis dans l'église désaffectée de Saint-François « le 29 messidor, an X de la République. Une et Indivisible, par devant Philippe Florent Rouveyrolle, secrétaire greffier et officier d'état civil, sur la déclaration des citoyens Joseph Desislets et Barthélémy Laforce : tous deux majeurs ».

C'est ce même acte officiel qui témoigne de la faveur de Victor Hugues envers l'abbé et précise qu'il a été « inhumé par le citoyen François, prêtre séculier ». Ce « citoyen-prêtre » François, est celui qui demeura au temps de la Terreur, caché à Basse-Terre, rue du Clocher, déguisé en ouvrier et exerçant le ministère sacré, au risque de la guillotine.

On ne tenait guère à cette époque à être trop connu, aussi sait-on peu de choses sur cet abbé François, dont nous avons parlé dans le livre du Tricentenaire, en nous référant aux « Etapes de la Guadeloupe Religieuse » de Mgr Guilbaud. C'est sans doute François Lassale, un Guadeloupéen natif de Trois-Rivières où son père est lieutenant de milice. La famille habite près du couvent des Carmes à Dos d'Ane-Dolé, aussi envoie-t-on le jeune homme faire ses études en France chez les Carmes de Lyon. Devenu prêtre, il rentre au pays où il exerce l'apostolat que l'on sait, clandestinement, puis ouvertement dès la restauration et même officiellement lors des obsèques du général Richepanse célébrées en la cathédrale rendue au culte le 11 septembre 1802.

C'est aussi dans les registres de l'état civil que l'on retrouve sa signature : « une belle signature, celle d'un homme relativement jeune, d'écriture claire, détachée et audacieuse », au dire du chroniqueur.

D'autres noms découverts au hasard : un abbé Jacques Calbris, résidant à Saint-François (Basse-Terre), un abbé Peltier aux Trois-Rivières ; un père Benoît Féret, guadeloupéen à l'existence mouvementée, trappiste en métropole, à la Val-Sainte en Suisse, en Espagne, en Angleterre, en Amérique, puis curé de Saint-Barthélémy, du Carmel, de Trois-Rivières, de Vieux-Fort.

Il doit au Saint mendiant Benoît Labre, rencontré à Lyon, sa vocation et peut-être son goût des pérégrinations. Avec ses compagnons au froc blanc barré de noir, sous la conduite du fougueux Dom Agustin de Lestrange, il a promené à pied ou en charriot jusqu'en Russie un monachisme itinérant d'Etroite Observance, à la recherche d'un idéal tourmenté de stabilité cistercienne, que seul le tombeau devait accorder à ces pèlerins de l'absolu.

Détails bien minces, à la vérité ; mais témoignages émouvants de la survivance de la Foi — petite flamme vacillante que le souffle violent de la Terreur n'a pas réussi à éteindre — et qui va briller bientôt d'un nouvel éclat, grâce à l'héroïsme de ces quelques prêtres, malheureusement si peu connus.

Connu, il l'est à peine davantage ce Père Benjamin Bernard Graffe, ex-déporté lui aussi, ancien capucin sans doute, qui prendra la suite des capucins de Vieux-Habitants quand, en 1809, notre église retrouve son titre de paroisse. Revêtu de la fonction de « curé », il est en même temps « desservant » de Saint-François à Basse-Terre et du Carmel. C'est de là qu'il s'efforce avec quelques-uns de ses anciens compagnons de déportation de ranimer le culte.

La Martinique — anglaise durant les années de la Révolution — avait été moins touchée dans ses structures ; là se trouvait le dernier préfet apostolique : le Père Trepsac. Sur le point de mourir, il délégua ses pouvoirs pour la Guadeloupe à l'abbé Foulquier, d'abord curé de Sainte-Anne, puis de Pointe-à-Pitre.
il est F.·. et vénérable de la Loge l'Humanité, dont il harangue

A son titre, notre Préfet en joint un assez inattendu : fréquemment les membres. C'est peut-être cette dernière dignité qui lui vaut de traverser la Révolution sans encombre, car il demeure en Guadeloupe aux jours les plus sombres, ainsi qu'un autre prêtre séculier de Clermont-Ferrand : l'abbé Etienne Roux, plus tard curé de Port-Louis.

Le site et la plage de ROCROI vers 1930

PLANCHE XVIII

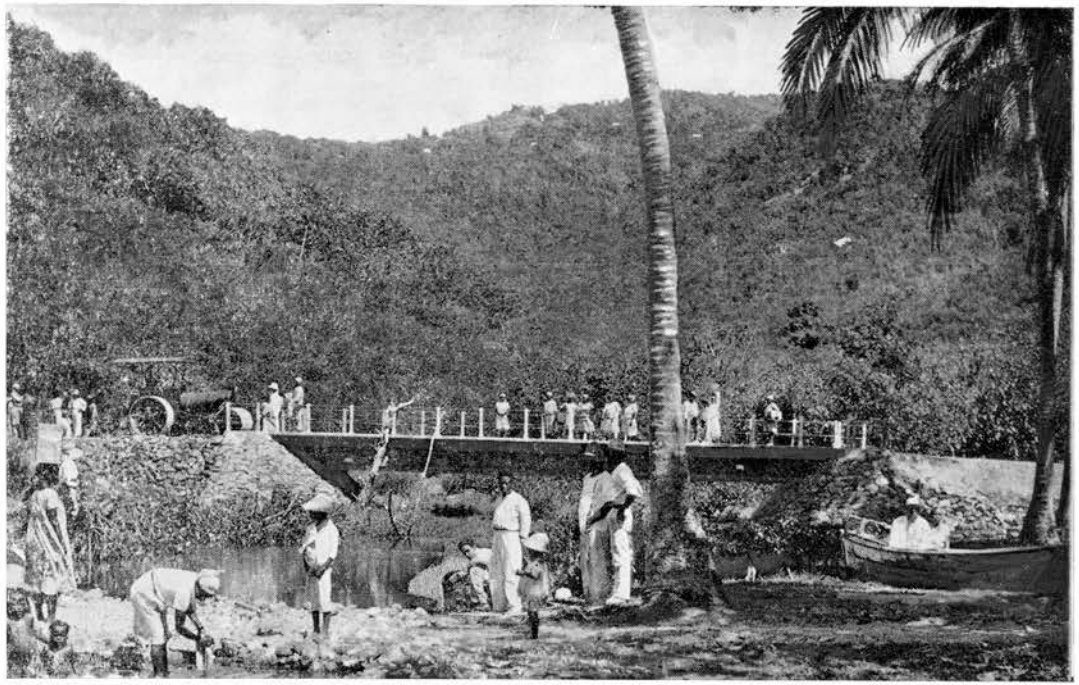

Construction du pont de l'Anse à la Barque vers 1930

PLANCHE XIX

Il n'est d'ailleurs pas le seul ecclésiastique inscrit à la Franc-Maçonnerie, la chose n'étant pas surprenante à l'époque.

Mais entre temps, l'Empire a vacillé, les Bourbons sont revenus et il y a eu le sursaut des Cent Jours. Tout cela bien trop rapidement pour que la Guadeloupe puisse suivre. Le jour même de Waterloo, elle brûle le drapeau blanc à peine remis sur la hampe et au moment où Louis XVIII rentre pour la deuxième fois aux Tuileries, on condamne à mort ici quiconque aura abandonné le drapeau tricolore ! Le Gouverneur appelle les bénédictions du ciel sur l'Empire retrouvé alors que le trône est restauré à Paris ; il convie toutes les autorités et la population au *Te Deum* chanté en l'église Saint-François, pendant lequel « un portrait de l'Empereur fut solennellement déposé dans le chœur puis porté triomphalement dans les rues au cri : Vive l'Empereur ! Au même moment à Paris on crie : Vive le Roi ! et l'abbé Foulquier commet la maladresse de se mêler aux manifestations bonapartistes. Il fait un grand discours à Pointe-à-Pitre. Il va sans dire qu'au retour des Bourbons on l'expédie en France avec tous les partisans de l'Empire.

C'est dans ces circonstances que le P. Graffe, curé de Vieux-Habitants devient préfet apostolique et le demeurera jusqu'à sa mort tragique lors du cyclone de 1825 qui devait faire près de 800 morts. Il venait d'être promu dans la Légion d'honneur.

C'est donc de l'époque de sa nomination qu'il convient de faire partir la véritable restauration religieuse. Un autre ancien curé de Vieux-Habitants y sera lui aussi mêlé au titre de préfet apostolique : l'abbé Lacombe. Nous le verrons.

La monarchie remplace les cadres administratifs hérités de l'Empire et y place ses dévots tous d'ailleurs hommes de valeur qui marqueront le pays : le comte de Lardenoy, ami personnel du Roi, Foulon d'Ecotier, le baron Vatable.

Chaque changement de régime s'accompagnant du même cérémonial : proclamation, *Te Deum*, bal ; celui-ci n'y déroge point.

La proclamation est du 12 juillet 1816. La voici : « Hommes de Guadeloupe, vous rentrez aujourd'hui sous le gouvernement doux et paternel de votre souverain légitime, après qu'une infâme trahison de chefs perfides vous eût détachés de la paternité de Sa Majesté Très Chrétienne. Jamais le nom de Français n'a été si glorieux que sous les

Bourbon qui ont régné quatorze cents ans pour la gloire de la France ! »

Le *Te Deum* est commandé pour le 14 novembre en l'église du Carmel. Les bals eux souffrent moins de retard. Ils s'ouvrent immédiatement à 4 gourdes l'entrée et, note avec perspicacité quelque témoin à l'œil vif : « On y compte un assez grand nombre de demoiselles dans tout l'éclat de la jeunesse et fort agréables à voir. » Nous lui faisons confiance !

En même temps qu'elle prend des mesures d'apaisement politique, telle l'abolition des listes de déportation, l'administration se préoccupe de la religion en restaurant les conseils de fabrique, dans toutes leurs prérogatives, charges et obligations. Ils comptent neuf membres nommés pour trois ans par le Gouvernement.

Dès 1817 les pompes de l'Eglise retrouvent leur éclat. On peut en juger puisque un enterrement de première classe donne droit moyennant 800 livres ou 432 F à 102 cierges. Ce luminaire avec 68 cierges pour la deuxième classe et 46 pour la troisième n'est plus que de 14 en sixième classe. Charles X en 1829 charge le baron Angot des Rotours d'appliquer les ajustements nécessaires. Il y faut trente pages pleines.

Le curé est aussi l'objet de la sollicitude des fabriciens et on estime à 4.420 F la somme indispensable à son train de vie. Avec cet argent il lui est concédé deux lits (100 F), dix paires de drap de 62 aulnes (50 F), six douzaines de serviettes (300 F), six couverts d'argent (480 F), deux douzaines de chaises (120 F), deux armoires (300 F), quatre tables pour chambre et salon, de la vaisselle, un cheval sellé et bridé et deux domestiques.

Notre vieux Père Breton qui en 1636 marchait nu-pieds et mangeait des crabes, eut trouvé ces « rafraîchissements fort honnêtes » et les presbytères de 1971 ne sont pas si bien pourvus. Mais là n'était pas l'essentiel : les prêtres manquaient.

En 1816 il n'y en avait que sept en Guadeloupe pour 102.669 habitants, personne ne venait plus de métropole où tous les anciens ordres religieux missionnaires avaient disparu. Et ce clergé déjà si rare est vieux et malade. Sa situation matérielle a été jusqu'alors misérable. Il a fallu la dernière occupation anglaise de 1814, pour qu'il reçoive, de l'envahisseur — hérétique de surcroit — de quoi vivre.

En 1822 plus de trente paroisses sont sans desservant, quand le marquis de Clermont-Tonnerre adresse à tous les évêques de France une demande pathétique et s'efforce de recruter des volontaires en leur assurant un trousseau complet de 600 F, une indemnité de route de 3 F le myriamètre, un traitement de 1.800 à 3.000 F suivant les paroisses et la retraite après vingt-cinq ans de services.

C'étaient bien sûr des avantages appréciables, mais ils ne donnaient pas la vocation. La Guadeloupe où les églises sont en ruines, où toute pratique religieuse a disparu, où l'on parle à peine de baptême et où personne ne fait ses pâques, a un besoin immédiat et urgent de prêtres.

Le nouveau clergé qui va venir vers elle porte une épithète peu prisée de nos jours : c'est le clergé colonial. Il sort d'un séminaire lui aussi qualifié de colonial et qui s'est donné précisément, grâce à des hommes remarquablement ouverts, la mission de fournir des prêtres à ce qu'on appelle les « vieilles colonies ». Le traité d'Amiens les avait toutes rendues à la France en 1802 mais les inimitiés entre notre pays et l'Angleterre qui avaient duré pendant l'Empire ne nous en avaient permis la restitution qu'en 1814.

Ce clergé allait devoir faire face à des difficultés inouies auxquelles il était mal préparé. Et comment l'eut-il été ? Il serait bien injuste après coup de lui reprocher ses hésitations ou ses erreurs et s'il ne fut pas sans reproche, il fut cependant dans l'ensemble digne de sa mission. Il n'y a pas à le réhabiliter.

On avait déjà beaucoup de peine à le recruter et à le préparer à exercer un apostolat si particulier dans un pays qui n'était pas le sien. La principale caractéristique de sa situation, c'est qu'il fait partie du « cadre ». Il est rattaché au ministère de la Marine. C'est dire qu'il est fonctionnaire. C'est le Gouvernement qui lui donne sa nomination, c'est lui qui le gratifie de sa solde et lui accorde son congé. Chacun a sa fiche et ses « notes » et elles pèsent d'un grand poids dans l'avancement. Ainsi « protégé », on ne demande à un tel prêtre que d'être docile : il y va de sa place. L'apprendra à ses dépens quand on lui signifiera son renvoi en France tel curé qui n'a pas su attendre la fille de M. le Gouverneur pour commencer sa messe !

La répartition des jeunes prêtres se fait en fin d'études et suivant de minutieux calculs. On divise le nombre de

sujets à envoyer par le cœfficient attribué à chaque colonie : ce qui donne des résultats surprenants. Par exemple la Guadeloupe ayant droit à trois prêtres, il reste en toute justice une fraction de cent soixante-sept quatrevingt septièmes : quand l'unité sera atteinte elle aura son quatrième prêtre ! En attendant, au ministère, on met en réserve ses points pour l'année suivante.

Ainsi désigné et pourvu de sa feuille de route, ayant passé par tous les bureaux administratifs pour recueillir les indispensables visas, contrôlé par la police, la douane, l'intendance, c'est avec sa lourde soutane de drap noir, ses souliers à boucle d'argent, son rabat gallican et son tricorne de feutre pelucheux que débarque sous un climat brûlant l'apôtre de la Restauration.

Et c'est dans la même tenue qu'il devra vivre dans une rigidité intransigeante. Il est indécent de sortir en simple soutane, il faut avoir la douillette — au moins le camail, — parfois le manteau de cérémonie à petits plis en moire ou en soie sur la soutane à queue retenue par une large ceinture à franges. Et le tout est toujours très strictement noir.

Il trouvera d'ailleurs aux îles de quoi renouveler sa garde-robe puisque la maison Caillet de Basse-Terre fait de la publicité dans la presse du temps pour recommander « à messieurs les membres du clergé des chapeaux, rabats et tous autres articles que l'honorable maison se charge de fournir au plus juste prix ».

Il pourra également confier à la maison Sabatine Blaise le soin de renouveler dorures et argentures et tous travaux « qu'elle exécute à la satisfaction de tous avec garantie de bonne durée authentifiée par la plus haute autorité religieuse ».

Livré pieds et poings liés, sans aucune garantie pour lui, il est nommé : desservant — ce qui n'est aucun titre — et non curé.

« Desservant », on lui rappellera en effet fréquemment qu'il n'est que cela. Une circulaire ministérielle de 1883 précisera bien que le titre de curé n'existe pas.

La République de 1848 sera consciente de lui faire honneur en l'appelant : citoyen, à condition bien entendu qu'il fasse chanter dans son église le *Domine salvam fac respublicam.*

C'est bien aux bonnes grâces de la République qu'il doit son poste bien plus qu'à l'agrément — pas toujours sollicité d'ailleurs — du préfet apostolique.

Ce dernier est en effet son supérieur hiérarchique, mais n'est guère mieux pourvu.

En 1829 c'est un ancien curé de Vieux-Habitants, l'abbé Lacombe qui occupe cette fonction par la volonté du roi Charles X et du gouverneur Jubelin.

C'est un prêtre très digne, irréprochable et rempli de zèle qui a fait autour de lui l'unanimité de la population, des autorités et du clergé. Il était né à Limoges, avait fait ses études au séminaire du Saint-Esprit et été envoyé en Guadeloupe en 1822. L'année d'après il figure sur la liste des curés de Vieux-Habitants et bientôt de Saint-François à Basse-Terre. C'est là que la charge de préfet apostolique lui fut conférée. Il devait la porter au cours d'une longue administration, toute de prudence.

Or cette charge n'avait rien d'attirant. Elle ne donnait guère d'autorité à qui l'assumait. Les préfets étaient aussi démunis qu'on peut l'être. Ils n'avaient rien, absolument rien comme titre ni comme signe extérieur de dignité. A Rome à peine les connaissait-on et dans la hiérarchie coloniale, ils ne venaient qu'après tous les chefs de service, confondus dans la masse des fonctionnaires.

Même quand ils obtinrent le titre de pronotaire apostolique : ce qui fut le cas pour notre abbé Lacombe, rien ne fut changé car la dignité en question ne comportait à cette époque aucune des marques extérieures dont elle s'accompagne aujourd'hui : titre de monseigneur, vêtements violets, mitre, alors qu'elle n'est le plus souvent qu'un titre honorifique supprimé d'ailleurs le 15 août 1968.

Privé de tout éclat extérieur son autorité s'en ressentait. Il ne brillait pas davantage par son train de maison, même quand en 1840 Louis Philippe aura porté son traitement à 12.000 F, plus 300 F de frais de bureau et de tournées.

C'est durant la prélature de l'abbé Lacombe que durent être prises différentes décisions concernant Vieux-Habitants. La paroisse aurait pu retrouver un titulaire résidant puisque son titre avait été rétabli, mais il n'y a plus de presbytère : le couvent des capucins a fini de tomber en ruines, désaffecté qu'il est depuis 1794. L'assemblée paroissiale du 28 février

1830 reconnait surtout que le lieu est trop insalubre pour continuer d'y fixer la résidence du curé, mais par ailleurs, ses finances ne lui permettent pas d'acquérir un autre endroit. Elle émet alors le vœu que l'autorité supérieure autorise le Conseil de fabrique soit à vendre soit à échanger quelque terrain lui appartenant afin d'être à même « d'acquérir un emplacement convenable sur les hauteurs ».

Cette délibération transmise au Gouvernement est homologuée le 2 mars 1830. Deux années plus tard M. Jean-Baptiste Elisabeth Sainte Luce Billery, chevalier de la Légion d'honneur, commandant de la commune des Habitants, propose à M. Marc Michel Quin, marguillier, un échange de terrain. On convoque un géomètre agréé, M. Claude Honoré Servant, qui se livre les 20 et 23 février 1832 à l'arpentage des deux terrains. Il se trouve que celui que la fabrique veut abandonner contient plus de deux hectares alors que celui de M. Billery n'a que 42 ares. Ils sont évalués réciproquement à 1.402 et 243 livres et M. Billery accepte de régler la différence en espèces.

Dès lors les parties ont joui de cet arrangement à titre d'échangistes et M. Billery relevant aussitôt les ruines, dont il conserve visiblement l'allure générale de maison conventuelle, édifie une... geôle. A cette époque en effet les malandrins de toute envergure ramassés par la maréchaussée le long de la côte sous-le-vent sont amenés de brigade en brigade et au pas des chevaux, jusqu'à Basse-Terre et le voyage demande plusieurs jours, plusieurs nuits aussi où il faut pouvoir mettre les prévenus en sécurité, d'où la nécessité d'une geôle. Cette geôle est encore visible de nos jours avec son ameublement et ses graffitis.

Mais cet arrangement n'a jamais eu valeur d'acte officiel et c'est pourquoi les parties contractantes se présentent le samedi 7 novembre 1835 par devant Me Mollenthiel et c'est cet acte notarié retraçant la genèse de l'échange qui nous en a fourni les détails.

Nous devons avouer que cette tractation ne nous paraît pas très claire. L'acte officiel comporte de nombreuses corrections marginales. Il nous est aussi difficile de retrouver les limites de terrains telles qu'elles sont décrites par suite des modifications dans la topographie. Il ne reste guère que l'ancien canal comme point de repère, encore est-il comblé en plusieurs endroits.

Il n'apparaît pas non plus que la fabrique ait fait quoi que ce soit de sa nouvelle acquisition ; mais surtout, les deux terrains étant situés au bourg, leur échange ne correspond nullement au vœu de 1830 d'un « emplacement sur les hauteurs ».

Sur les hauteurs, c'est l'abbé Briend qui s'y installera mais à ses frais en 1838. Dans l'ouvrage du Tricentenaire nous l'avons suivi dans son « ascension » vers la salubrité et la fraîcheur bien relative du Beausoleil.

A l'étude de Me Frédéric Alberd Eggimann nous trouvons quelques détails de procédure moins fleuris. L'habitation du morne Beausoleil que M. Briend acquiert lui est vendue par Louis Auguste Renoir. C'est un morceau du terrain qu'a apporté en dot son épouse, née Sevray et dévolue déjà à sa mère en 1818 à la suite d'une contestation d'héritage. C'est là que le curé de Vieux-Habitants construit son presbytère : « Une maison en maçonnerie et bois, couverte d'essentes et zinc, comportant un rez-de-chaussée, deux pavillons et chambres hautes ».

Depuis lors tous les successeurs de l'abbé Briend résident à Beausoleil.

Lors de sa nomination au Morne à l'Eau, l'abbé Briend vend sa propriété à M. Auguste Alexandre Périollat mais, moyennant une rente à lui servir tant durant sa vie qu'après sa mort, sous forme de messes (ce dont il jouira jusqu'à la dissolution des fabriques par la loi de Séparation), laisse la jouissance du presbytère à la fabrique, représentée par M. Jean-François Vernier, son président. M. Périollat fit alors tous les frais de la tractation car il était redevable envers la fabrique d'une dette datant de l'époque où il possédait la sucrerie Billery, sur laquelle cette même fabrique avait des droits. Les Périollat finiront de payer leurs dettes en 1870, en construisant la chapelle de Beausoleil.

C'est assez compliqué aussi ne fatiguerons-nous pas le lecteur avec d'autres explications. Il peut les trouver dans le livre du Tricentenaire. Ce même livre lui fait connaître le nom d'un de ces prêtres du « clergé colonial » pour qui Vieux-Habitants s'est révélé sans charme ni poésie : le Père Patrice Chauvière.

En 1848, nous dit-il, dans son rapport au préfet apostolique intérimaire M. Drouelle, il « se réjouit de lui donner d'heureuses espérances sur l'avenir de son troupeau qui inté-

resse à si juste titre sa tendre sollicitude ». « Il m'a fallu gravir des montagnes presque inaccessibles pour aller chercher la brebis perdue ; il m'a fallu étudier, combiner, les moyens d'amollir les cœurs que couvrait une enveloppe de plomb, de grossièreté et d'ignorance.

« Je n'ai pu, poursuit-il, donner en cette année qu'une seule première communion. En 1849 il y en a eu 97 dont la majorité avait plus de 12 lustres. Cinquante nouveaux affranchis sont mariés ou promettent le mariage. Tous les blancs le sont, mais plusieurs vivent séparés.

« La visite des malades et le nombre de confessions m'épuisent. Je suis obligé de prendre de temps en temps un jour pour respirer à l'aise sans quoi je tomberais de fatigue. Livré à mes propres forces pour satisfaire à tant de besoins, déjà je serais épuisé par le marasme, si une main toute puissante m'eût soutenu, car ce n'est qu'en courant jour et nuit sur les bords des précipices que j'ai pu obtenir quelque chose d'un peuple qui durant des mois ne m'a payé que d'indifférence. »

On peut penser que le bon Père force un peu peut-être pour obtenir le congé qu'il sollicite dans la suite de la lettre, il y a quand même le témoignage d'un homme accablé, mais proche de son troupeau infidèle, dont il veut être le père attentionné.

« Il y aurait, ajoute-t-il, la plus grande nécessité d'un pont sur la rivière pour faciliter l'humanité, la morale et la religion. Combien de gens ne peuvent s'exposer à périr pour venir quérir le prêtre. »

Pauvre Père Chauvière ! le pont que vous avez souhaité est venu en son temps : un beau pont métallique en treillis de fer ce qui alors était une nouveauté d'avant-garde, fut jeté entre les deux rives de la Grande Rivière en 1872. Il y eut ce jour-là de grands discours et votre successeur de l'époque, l'abbé Roth y jeta toute l'eau bénite requise. Par la suite on le remplaça par un pont en ciment, lequel en 1967 céda la place à un troisième plus large et plus moderne. Dormez en paix, P. Chauvière, vos paroissiens ne risquent plus la noyade !

« Il n'y a plus dans la paroisse, continue le Père de sa même encre noire et pessimiste : une « encre de grande vertu » comme on disait alors et qui a rongé le papier jauni,

il n'y a plus qu'un seul maître d'école : encore est-il sans élèves ! »

Des élèves, des maîtres d'école, c'est en 1855 que nous en trouverons aux Vieux-Habitants : les frères de Ploermel, et les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

LES FRERES DE PLOERMEL

L'instruction largement répandue est bien l'un des signes du progrès de la Guadeloupe : « Cette glorieuse Guadeloupe qui combattait l'ignorance avec la même furia que ses enfants de jadis se précipitaient sur les Anglais stupéfiés de tant d'héroïsme » réalise en ces années un effort exceptionnel avec l'aide des congrégations religieuses enseignantes. (Tomes X et XI inédits de Ballet.)

Avant la Révolution, seules les grandes familles faisaient instruire leurs enfants mais en métropole. Sur place il s'était bien trouvé quelques engagés, à enseigner les rudiments, mais le savoir ne préoccupait guère les esprits. Le Père Labat en témoigne : « Il n'y a que les livres dont on ne fait pas grand commerce aux isles ; on recherche avec plus d'empressement une bonne paire de pistolets. Comme les Lacédémoniens, nos anciens savaient faire des actions d'éclat, mais ne savaient pas les écrire ! Sans dégénérer de leur bravoure ils commencent à vouloir paroitre sçavants, ils lisent tout, ou veulent paroitre avoir lu, ils jugent des sermons, ils font des harangues. Les femmes s'en meslent aussi au lieu de s'en tenir à leur quenouille. Elles lisent de gros livres et on en voit qui expliquent Nostradamus aussi bien que le ministre Jurieu explique l'Apocalypse. »

Toujours fidèle à sa mission d'éducatrice, l'Eglise ouvre les portes de la science. Ainsi le Père Charles François de Coutances, supérieur des Capucins, dont Vieux-Habitants a conservé le souvenir d'une visite canonique, fut le premier créateur d'une maison d'éducation. Ses conceptions laissent entrevoir une orientation et des idées bien en avance sur son temps.

Le règlement qu'il nous a laissé témoigne de sa largeur de vue, notamment pour l'éducation des filles. Tout en fuyant le pédantisme ; il les veut ouvertes à leur temps, exigeant d'elles plus que de « connaître un pourpoint d'avec un haut

de chausses ». Il préconise la danse qui « aide à donner les agrémens de l'attitude et du maintien » et recommande même « de cultiver les avantages du corps : ce sont là, dit-il, des dons précieux de la nature ».

Se fût-il opposé à ce que l'une de ses élèves brigue la couronne de Miss Guadeloupe s'il y en eût eu à son époque ? Fût-il parti en guerre contre la mini-jupe ? Eût-il été favorable au dialogue dans l'université ?

Il ne redoute même pas la mixité : « au moins au début et à la condition que les filles soient séparées des garçons et qu'on « lâche » ceux-ci une demi heure avant celles-là ». La mesure est à apprécier en fonction de son efficacité !

En 1833, un ancien curé de Vieux-Habitants, l'abbé Angelin, transféré à Basse-Terre y fonde la première école secondaire. Il y aura pour élève le futur général Bossant. En 1848 il écrit à Victor Schoelcher qu'il « met à la disposition de la République son établissement » et assure le citoyen député de son « zèle et activité pour doter ce beau pays, d'un établissement d'instruction publique conçu sur de larges bases ».

Il joint à sa lettre un rapport développé sur ses projets et invoque l'appui du citoyen Lignères, avocat de la Basse-Terre « l'un des hommes les plus avancés du pays et le plus chaleureux défenseur de l'établissement ».

Mgr Lacarrière, premier évêque de la Guadeloupe, trois mois seulement après son arrivée crée un collège et l'installe près de sa cathédrale — un esprit facétieux prétend qu'il l'eût mis dans son appartement s'il l'eût pu. Et c'est aussi un curé de Vieux-Habitants, l'abbé At qui en sera le supérieur.

L'évêque de la Guadeloupe se fait un devoir d'assister chaque année à la messe solennelle de rentrée des classes, et un observateur remarque « sur ses traits quelque chose de particulièrement satisfait à la vue de ces longues files de garçons et de filles en habits de fête conduits par les bons frères de Ploermel et les saintes filles de Saint-Joseph ».

Le maire est présent avec ses adjoints « pour mieux confirmer par son exemple les sages conseils qu'il donne à la jeunesse ».

La cérémonie est grandiose. Mille voix chantent le *Veni Creator* avec une vigueur et un ensemble qui rappellent les orphéons de la métropole ».

A l'Evangile les filles entonnent un cantique « d'un instinct musical qui donne les meilleures espérances ». A la consécration les garçons font entendre un *O salutaris* « sublime ».

La cérémonie est close par la bénédiction épiscopale « puis Sa Grandeur daigna descendre les degrés du sanctuaire pour adresser quelques encouragements à la jeune assistance. Les paroles sont écoutées avec une religieuse attention surtout quand le prélat annonce deux jours de congé. Il fallut toute la sainteté du lieu pour ne pas provoquer des applaudissements ».

L'année scolaire se terminait tout aussi solennellement par la distribution des prix qui mobilisait les meilleurs orateurs.

Pour témoigner de la reconnaissance envers les frères on pensa édifier une statue à leur fondateur l'abbé Jean-Marie de Lamennais. Une souscription publique fut lancée qui réunit la somme de 8.387 F. Le projet n'aboutit pas.

A partir de 1850, et d'année en année, toutes les communes de Guadeloupe sont pourvues de frères ou de religieuses. Chez nous c'est en 1855 que les frères inaugurent l'école des garçons.

Nous ne pouvons mieux faire que communiquer simplement les notes d'archives des frères de l'Instruction Chrétienne que nous devons à l'amabilité du frère Joseph F. Libert. Nous le remercions de nous avoir, depuis la lointaine Angleterre, révélé quelques pages bien intéressantes de notre petite histoire.

Selon la coutume, il a fallu pas mal de tractations pour arriver à fonder l'école des Vieux-Habitants. Dès le 24 mars 1855, le Frère Directeur Principal de l'île et l'Administration civile étaient en correspondance, mais c'est en novembre seulement que l'école réussit à s'ouvrir.

Le mobilier était sur les lieux dès l'été et les deux frères en charge nommés dès le printemps, mais il semble que ce soit l'installation matérielle qui ait été difficile. D'abord le maire n'avait à offrir qu'une maison lui appartenant mais à 4 km de l'église. Il était difficile aux enfants de s'y rendre notamment en temps de pluie, puis les frères demandaient qu'on construisît une sorte de case supplémentaire qui ne venait point.

Les deux premiers frères présentés furent F. Frédéric

Lauret et F. Théodoret Bondin. Ils exerçaient alors aux Saintes, mais ni l'un ni l'autre ne vint jamais aux Vieux-Habitants. Le premier, tombé malade, dût être rapatrié en mai 1855.

Deux autres frères furent désignés : F. Pierre Marie de la Croix Géraud et F. Philoté Breton. Mais l'école ne s'ouvrait toujours pas. Le F. Philoté, malade ou bien assigné à un autre poste, fut à son tour remplacé par le F. Eutique Hervé. Ce dernier, avec le titre de catéchiste, et le frère Pierre Marie avec celui de frère instituteur, ouvrirent finalement l'école en novembre 1855 avec 31 élèves.

Il faut signaler ici que chaque établissement de quelque importance comportait ces deux rôles : le frère instituteur résidant sur place et chargé de l'école, le frère catéchiste itinérant, enseignant le catéchisme à domicile dans les cases et les habitations. Cette dernière fonction ne manquait pas d'être pénible, car au début le frère ne se déplaçait qu'à pied ; le gouvernement de l'île lui attribua par la suite, un cheval. D'où la mention fatale de cet animal dans tous les rapports et son émargement au budget. Aux Vieux-Habitants ce porte à porte du catéchisme atteignait 685 Noirs adultes, s'ajoutant à une quarantaine d'autres qui venaient suivre le cours à l'école.

Au mois de mai suivant le F. Eutique, malade, entrait à l'hôpital et dût être rapatrié. A sa place fut désigné le F. Caradec Michel, remplacé lui-même par le F. Placide Legoff.

Peu d'événements saillants dans cette petite école durant ses trois premières années : des problèmes de remplacement de maîtres ou du cheval remplissant la chronique. En 1857, les élèves atteignent le nombre de 58 pour retomber ou ne sait trop pourquoi à 28 en 1858, date de fermeture temporaire de l'école.

La grande difficulté de l'établissement semble avoir été le manque d'argent de la commune pour son entretien : salaires en retard, réparations à faire, classes en mauvais état, indemnités de cheval à verser et enfin indifférence des habitants à l'égard de l'école.

Le Conseil municipal lui-même n'était guère encourageant. A l'unanimité, avec M. Renoir son maire en tête, dans un rapport au Directeur de l'Intérieur, il déclare que l'ins-

truction primaire n'est point nécessaire aux Vieux-Habitants et qu'en conséquence on peut retirer les frères.

Trois cents enfants au moins ne fréquentent pas l'école et l'institutrice des filles Mlle Zélia Petit n'a que 15 élèves.

Les besoins étant nombreux ailleurs, les conditions meilleures, le retrait des frères est accompli au 1er octobre 1858.

Les frères partis, on mesure la perte qu'on vient de faire et les responsables ne se résignent pas à un abandon qui replonge la commune dans l'ignorance. Mais quinze années s'écouleront avant le retour des religieux enseignants.

A la suite de nombreuses démarches l'école rouvre en octobre 1875 avec les frères Charles Joseph Le Mansec et Cantidien Biard.

Le nombre d'élèves justifie la reprise, ils sont à présent une bonne centaine et ce chiffre se maintiendra jusqu'en 1888 qui verra à nouveau la fermeture, mais définitive celle-là, de l'école des frères. Les difficultés financières n'en seront plus responsables, mais la persécution religieuse qui ravagera la Guadeloupe après avoir renversé les écoles de France, au nom de la laïcité.

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE CLUNY

Parallèlement à l'école des garçons et aux mêmes époques, l'école des filles inscrit son histoire dans notre petit univers. C'est Mlle Florestine Dubois qui l'ouvre en 1858 et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny en prendront la charge à partir du 3 novembre 1882.

Ce sont leurs annales, que la supérieure de Versailles, Mère Angèle, a pris la peine de nous copier de sa propre main, pour nous les communiquer, qui vont nous relater leur existence. Nous remercions la Révérende Mère.

Sœur Euphrasie Maleviale est la première supérieure. Deux autres religieuses la secondent, Sœur Martin Rabeau, native de Pointe-à-Pitre et Sœur Adolphe Martel. Leurs élèves atteignent rapidement la centaine.

Le « journal » des sœurs mentionne que « les enfants viennent de loin et qu'elles sont simples et dociles ».

Ces heureux débuts faillirent être compromis par un

incendie qui le dimanche des Rameaux ravagea le couvent des sœurs situé à Beausoleil, alors qu'elles étaient aux vêpres. Tout fut consumé et les religieuses durent regagner Versailles. Le maire leur construisit un autre couvent en 1884 et elles purent reprendre normalement leur apostolat. Le chiffre record des effectifs est atteint en 1898 avec 160 filles.

En plus de leur tâche d'éducatrices, les sœurs préparent leurs élèves aux cérémonies de première communion et de confirmation et elles ne manquèrent pas d'occupation en avril 1900 quand elles présentèrent 500 personnes à la confirmation lors de la première visite de Mgr Avon, à Vieux-Habitants.

Jusqu'au 27 octobre 1968, il y eut à Versailles, une religieuse toute menue et cassée par les ans pour témoigner de cette époque : Mère Séraphique. Un immense sourire avait illuminé sa figure ridée, quand quelque temps avant sa mort, on lui avait demandé de parler des Vieux-Habitants.

Elle y arrivait en 1897, tout juste pour fêter ses vingt ans, à la tête de l'école dont elle prenait la charge. Tout le monde, nous dit-elle, fut si ravi de son visage frais et rose, de ses yeux si largement ouverts et émerveillés qu'on la surnomma bientôt : Bel ti madam en nous (notre jolie petite dame). Et tous venaient la toucher.

De son côté, elle trouva tout le monde gentil, les enfants surtout. Bien que ne sachant pas encore le créole, ni eux le français, elle s'entendit tout de suite parfaitement avec eux.

« Que le pays me paraissait joli, s'écrie-t-elle encore avec émerveillement. Tout me ravissait, je croyais voir un coin du ciel. J'aimais tellement la mer et sa chanson ». C'est dans les bras d'un robuste noir, tout fier de porte une « ma sœu » qu'elle débarqua, un peu effarouchée de ce mode de locomotion sans doute imprévu par le code de bienséance de la religieuse mais indispensable pour conserver le pied sec et la robe digne. En effet, entre le bateau et le bord de mer, il fallait s'abandonner aux bras du passeur et invoquer Sainte-Marie l'Egyptienne.

Une lourde croix accompagna néanmoins le séjour de Mère Séraphique chez nous, et quand elle l'évoque, la gravité empreint son visage et ses yeux se voilent de larmes en se levant vers le ciel. Elle ne venait pas seule à Vieux-Habitants, mais avec sa sœur Agnès, religieuse comme elle et d'un an son aînée. Après quelques semaines une fièvre violente avait

saisi cette dernière et réduite aux portes du tombeau. Il fallut la transporter en toute hâte à Basse-Terre et précisément à cause de la difficulté que représentait un tel voyage, le curé ne voulut la laisser partir que munie du viatique et des derniers sacrements. Elle devait en effet mourir à 21 ans.

Ce voyage, Mère Séraphique nous assure l'avoir fait bien souvent à pied. C'était à une époque où aucun prêtre ne voulait demeurer à Vieux-Habitants et la paroisse avait la réputation d'en consommer beaucoup. Qui avait donc parlé de paradis ? Le samedi après la classe, une fois tous ses oiseaux envolés, Mme la Directrice prenait la route de Basse-Terre afin de ne pas manquer sa messe du dimanche qu'elle entendait pieusement dans la chapelle de Versailles, dont une description du temps nous vante « la fraîcheur charmante avec ses draperies blanches et rose tendre ».

Le lundi, bien avant le lever du jour, elle quittait le chef-lieu et à huit heures précises Mère Séraphique sonnait la cloche et faisait l'appel. Cela ne dura guère, car bientôt la loi de laïcisation priva nos filles d'une mère totalement dévouée.

Elle dépassa 91 ans d'âge et presque autant de dévouement, son dos se voûta, une surdité totale la maintint dans le recueillement et l'union à Saint-Joseph. Avec le saint Patron de sa Congrégation et des Vieux-Habitants elle s'entretenait familièrement, lui confiant tout aussi bien ses intérêts spirituels que le soin de l'aider à retrouver l'aiguille qui glissait de ses mains toujours actives. En la fête du Christ-Roi elle rejoignait Celui au service de qui elle avait consacré sa vie. Pour Mère Séraphique, comme pour tous les anciens, l'ancien temps demeura toujours le bon vieux temps !

Ainsi durant un demi-siècle, les « congréganistes » comme on les appelle, ont tenu toutes nos écoles publiques, mandatés par le gouvernement et les municipalités. Ces dernières, par arrêté du 5 juin 1882, avaient la charge des bâtiments, du mobilier et de la domesticité. En cette année, les édiles des Vieux-Habitants ont un budget scolaire de 1.300 francs ; l'Etat accorde 800 francs de subvention aux écoles de la commune, classées première catégorie et les sœurs sont dotées de 4.000 francs de mobilier.

Le chiffre des présences cité plus haut ne doit pas cependant nous voiler les absences. En 1888, la population de Vieux-Habitants est de 3.467 personnes. On estime que

305 garçons et 267 filles sont d'âge scolaire, mais que 364 de ces enfants (193 garçons et 171 filles) fuient l'école !

Ni le brigadier Debrée, ni les gendarmes Guérin et Duguet, composant alors l'effectif de la commune, ne peuvent les rassembler au nom de la loi.

Les séances du Conseil Général sont remplies de discours, d'interventions, de discussions ou propositions de budget à propos des « chers frères et des bonnes sœurs ». Ce qui nous paraîtrait à présent bien insolite.

Nos anciens se souviennent de cette époque et c'est pour constater que les enfants étaient bien éduqués.

Mais la faveur accordée aux enseignants religieux s'accommodait mal du vieil anticléricalisme français. Le 30 octobre 1886, la loi sur la laïcité est promulguée. Son application en Guadeloupe prévoit la dénonciation des contrats avec les frères pour 1892.

La laïcisation s'accomplit donc progressivement. Les uns après les autres les frères se retirent. La métropole n'en envoie plus. La seule concession faite à certains vieux frères dont plusieurs ont quarante ans d'enseignement dans le pays, et souvent sans être rentrés une seule fois, c'est d'accepter que leur rapatriement ne coïncide pas avec la mauvaise saison en France.

Ni l'Administration, ni le Conseil Général n'ont un mot de reconnaissance pour ces éducateurs, au point que Voltaire lui-même est cité en témoignage contre semblable attitude : « J'ai toujours détesté l'ingratitude, avait écrit le patriarche de Ferney, et si je devais des obligations au diable, je dirais du bien de ses cornes ! ». Il n'y eut que la voix et la plume de l'Administrateur Apostolique pour les remercier, Monseigneur Eugène Duval. Avec les économies réalisées sur les frères dont on n'a plus à payer le passage, l'entretien et les chevaux, on ouvre des écoles agricoles, qui n'ont pas l'heur de plaire à la population. Tel ce père de famille qui proteste : « J'envoie mon fils à l'école pour lui apprendre à lire et à écrire, je ne veux pas qu'il manie aucun instrument aratoire, serait-il aussi léger que la plume dont il se sert ».

Comme les frères, les sœurs tinrent le flambeau jusqu'à l'application des lois de laïcisation. Cette année-là (1905), la première communion fut avancée pour permettre aux enfants d'être une dernière fois préparés par les sœurs.

Leur journal se termine sur cette note triste : « La population témoigna son regret et les enfants nous donnaient des marques sensibles d'attachement, écrit la directrice, tous vinrent nous accompagner au rivage distant de notre maison de deux kilomètres. M. le Curé et M. le Maire nous firent l'honneur de nous escorter, le départ fut douloureux... »

On eut tôt fait la comparaison entre les frères ou les sœurs, pédagogues professionnels et de vocation, désintéressés, et leurs remplaçants salariés qui « ne considéraient la situation d'instituteur que comme un acheminement à un emploi mieux rétribué ».

Heureusement trouva-t-on quand même quelques laïcs conscients de l'héritage qui leur était laissé. La race des Bébian et autres pionniers n'était heureusement pas tout à fait éteinte !

Mais les économies ne durèrent pas longtemps, d'année en année on se plaint de l'écrasant budget englouti par l'instruction. Aux Vieux-Habitants c'est maintenant 30.227 F que la commune doit y consacrer.

En 1888, il n'y a plus de frères dans notre commune, mais un instituteur et deux stagiaires ; les sœurs « dureront » jusqu'en 1905, elles avaient alors 156 élèves et plus de quarante religieuses étaient passées à notre école.

Tout le monde ne les a pas oubliées et plusieurs de nos grands-mères ont été leurs élèves. Elles s'en souviennent toujours.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE (1848)

C'est une réflexion du Père Chauvière qui nous a fait prendre le « chemin des écoliers » ; c'est lui aussi qui nous entraîne sur le « chemin de la liberté ».

« Le café est abandonné, écrit-il, et il n'y a plus qu'une sucrerie, car la canne est abandonnée, elle aussi depuis l'Emancipation ».

Il faut rappeler qu'en l'année 1848, le gouvernement provisoire qui succède à Louis-Philippe, décrète l'abolition de l'esclavage, grâce à la persévérante action de Victor Schoelcher. La loi est proclamée le 27 mai en Guadeloupe par le gouverneur Layrle.

Un article de l'abbé Rennard publié dans la *Revue des Colonies* pour le centenaire de l'abolition, le travail du P. Gisler sur l'esclavage aux Antilles et l'exposé de M. Jacques Adélaïde (Bulletin de la Société d'Histoire en Guadeloupe, n° 8) *sont pleins d'intérêt sur ce propos.*

Dès le 4 avril, les murs se couvrent d'affiches sur lesquelles quelques jeunes un peu évolués, lisent à haute voix pour en faire profiter les anciens : « La bonne nouvelle arrive, elle est bien vraie, mais il faut laisser à la République le temps de préparer les fonds de rachat. En attendant continuez de travailler. Vos ennemis ce sont les paresseux. M. le Curé est là pour vous conseiller. Songez que c'est la religion qui la première prêcha la liberté quand les Blancs eux-mêmes n'étaient pas libres. Le Christ est né dans une étable pour apprendre aux humbles à ne pas se plaindre de leur naissance. Vive le travail, vive le mariage ».

On remarque que cette idée de libération — compte tenu des termes de la proclamation qui sacrifient généreusement au romantisme de l'époque — est liée au christianisme.

Si Schoelcher porte de nos jours le titre de libérateur de la race noire, titre que personnalise son buste dans toutes les communes et magnifie la ferveur populaire qui à l'instar d'un saint lui a consacré un jour du calendrier (21 juillet), c'est bien sa persévérance à défendre l'idée de la libération qui le lui vaut. En dépit de ses déclarations, la Révolution n'y était pas parvenue ; l'initiative dont elle s'est emparée pour s'en faire la championne n'était même pas d'elle comme on le croit communément.

Il ne manqua pas d'hommes sous l'ancien régime pour flétrir ce honteux trafic de l'esclavage. Ainsi Necker dans le discours d'ouverture des Etats Généraux s'était-il écrié : « Un jour viendra, messieurs, où vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on fait délibérément un barbare objet de commerce, sur ces hommes semblables à nous par la pensée et surtout par la faculté de souffrir ».

L'Eglise n'était pas restée muette en face de cette plaie de l'humanité. Maintes fois les souverains pontifes élevèrent la voix contre les pirates qui arrachaient à leurs pays d'inoffensives créatures pour les livrer à la servitude.

En 1462, Pie II frappe de censure « les scélérats qui enlèvent les néophytes pour en faire des esclaves ». Paul III par un bref du 29 mai 1557 donne pouvoir à l'archevêque de

Tolède pour frapper d'excommunication ce genre de trafiquants. Urbain VIII en 1639, défend à nouveau cet odieux commerce. Benoît XIV, en 1741, écrit aux évêques du Brésil pour se plaindre « des hommes soi-disant chrétiens qui en réduisent d'autres en esclavage ».

Mais quelle influence pouvaient avoir ces protestations contre un abus enraciné dans les mœurs par la rapacité humaine, et visant des gens vivant souvent en marge de la religion ?

Il fallait une véritable croisade susceptible d'atteindre ceux qui dirigeaient le monde. C'est pourquoi Pie VII intervient au Congrès de Vienne en 1814 pour que soit mis fin à la traite et finalement Grégoire XVI recommande dans une lettre apostolique du 3 décembre 1839 toute action efficace, destinée à ouvrir les yeux de « certains chrétiens honteusement aveuglés ».

Des ordres religieux se sont créés et se vouent au rachat des captifs, tels les Trinitaires et ceux de la Merci dont les membres vont jusqu'à se livrer eux-mêmes en gage, par la volonté et l'exemple de leurs fondateurs : Saint-Jean de Matha ou Saint-Pierre Nolasque. Notre grand Saint-Vincent de Paul connut la servitude. Et si tous ces saints s'étaient tournés vers les esclaves blancs aux mains des maures, les Noirs ne manquèrent pas non plus d'apôtres, tels Pierre Claver, pour prendre leur défense.

Du sommet de la hiérarchie, à travers les ordres religieux qui la concrétisent, l'idée de l'abolition trouve son écho dans les rangs du simple clergé.

Pour nous borner à la Guadeloupe, le premier prêtre du pays, le P. Breton, est aussi le premier à se pencher sur la condition des esclaves blancs, les engagés, ou importés : les Noirs d'Afrique.

Après lui et bien d'autres, un certain abbé Jean Hardy, du diocèse de Tours et quelques années durant missionnaire en Guyane, prend pour devise : « Plus d'esclavage ! » et écrit plusieurs ouvrages sur la question, notamment une brochure intitulée « Liberté et Travail » qui paraît en 1838.

Le Préfet Apostolique, l'abbé Dugoujon, que nous allons entendre sous peu à Vieux-Habitants, publie lui aussi des mémoires justificatifs.

Les abbés Rigord, Roux et Castelli, aussi bien que l'abbé

Grégoire, s'étendent sur le même sujet. En même temps que les premiers offrent aux gens de couleur des catéchismes, des abrégés de la Bible, des livres de prières en langage créole pour faciliter leur éducation religieuse.

Ce ne sont donc pas seulement des prêtres « défroqués » comme on l'a écrit, qui prennent la défense des esclaves. Et le mérite n'était pas mince, car ils étaient loin d'être soutenus par ce qu'on appelle l'opinion.

L'Eglise n'avait jamais oublié sa mission, mais elle était bien peu aidée et même absolument contrariée en certains cas. L'éducation religieuse des esclaves leur ouvrait plus que nulle autre la porte de l'émancipation en leur révélant que tout homme est fils de Dieu. (Voir l'article de M. Debien : *Christianisation des Esclaves des Antilles françaises,* Revue d'Histoire de l'Amérique Française, 1967.)

Mais on n'instruit pas et surtout on ne convertit pas, ni on ne transforme pas une population et son état d'esprit en un jour. Il y avait de plus une habitude et par dessus tout des intérêts financiers en jeu à ébranler.

Depuis 1406 l'Espagne avait donné le funeste exemple d'acheter et de vendre hommes, femmes et enfants comme au temps du paganisme ou de l'islamisme. Les Anglais l'avaient suivie et ces deux nations furent les premières pourvoyeuses des Antilles.

Le roi Louis XIII s'opposa d'abord à l'établissement de l'esclavage dans nos îles, en vertu d'une très ancienne loi qui accordait le privilège de la liberté à tous ceux qui foulaient les terres soumises au Roi de France ; puis il dut céder à la pression des Compagnies.

La servitude si inhumaine fût-elle, était une situation vieille comme le monde et qui dure toujours. Il n'y a guère de peuple qui n'y ait été soumis. A son heure la race blanche a été tout autant exploitée que la noire.

N'a-t-on pas fait aussi justement remarquer que les pourvoyeurs d'esclaves n'étaient autres que les propres frères de race et de couleur des malheureux qu'ils vendaient : la voix du profit étouffant aisément celle de la fraternité et du sang. C'est donc bien tout autant de la tyrannie de leurs congénères et de leurs maîtres des îles que furent libérés tous ceux à qui la loi de 1848 rendait leur dignité d'hommes.

Plus que la proclamation d'une loi, c'était une réponse

bien tardive et parfois inconsciente à Celui qui fut le seul dans l'Histoire à dire aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres ! » et à sceller ses paroles de son sang.

L'abolition de l'esclavage est une victoire du christianisme : une victoire remportée sur les chrétiens eux-mêmes, qui par indifférence ou esprit de lucre avaient adopté les conceptions du paganisme.

Il y a dans toutes ces nobles idées des points de départ pour des argumentations oratoires à perte de vue : on ne manqua pas de les exploiter. On les exploite toujours dans l'éloquence profane, la contestation politique, la propagande démagogique et la prédication religieuse.

Tel conférencier, tel prédicateur de carême ne proclame-t-il pas « qu'une telle émancipation, si elle sait se garder d'un racisme obsessionnel donne à la Guedeloupe plus qu'à nul autre pays sa chance de devenir le « sacrement » du monde de demain : celui d'une humanité universelle, d'une société sans classe et sans race, capable de communier à une civilisation mondiale et fraternelle ».

Il faut noter que de nombreux propriétaires n'attendaient point les injonctions de la loi pour libérer leurs esclaves.

Depuis 1830, les affranchissements privés allaient en s'amplifiant d'année en année et leur déclaration était solennellement couchée sur les registres de l'état-civil. C'était pour les bénéficiaires l'occasion de posséder un nom et pas seulement un prénom.

Ainsi en note-t-on 20 aux Vieux-Habitants en 1847, à la veille de la promulgation de la loi.

L'heureux événement de l'abolition de l'esclavage fut célébré le 16 juin 1848 aux Vieux-Habitants.

Le Préfet Apostolique, Mgr Dugoujon, en personne était venu accompagner le commissaire général M. Gatine. Le journal « L'Avenir » nous fait le compte rendu et c'est une aimable attention de M. Debien qui nous le communique.

L'accueil fait à notre commissaire général a été des plus chaleureux. On l'a d'abord conduit à une salle de verdure improvisée au milieu d'une savane où un splendide repas était préparé. Le premier toast a été porté au travail par M. Boitel, directeur de l'Intérieur arrivé de France le 6 juin ; puis dans l'ordre suivant par M. Lemonnier, à la belle devise de la République : Liberté-Egalité-Fraternité ; par M. Volery

Eggimann, commissaire général ; par M. Girard, chef de bureau à la Direction de l'Intérieur, à la République ; enfin par M. Gaumont, secrétaire du Gouvernement, à M. Schoelcher.

Signalons que pour en faire son député, Vieux-Habitants avait donné outre son nom à une section, plus de 300 voix à Schoelcher contre moins de 10 à son concurrent Charbonneau, un chanoine curé de Pointe-à-Pitre égaré dans la politique.

Après le repas où n'a cessé de régner la plus franche cordialité, le cortège s'est mis en marche vers l'église où il a reçu la bénédiction de M. le Préfet Apostolique. De là nous sommes retournés sur la place en face du salon de verdure pour planter l'arbre de la liberté. Là le Préfet Apostolique a fait un très beau discours reposant sur cette idée que la religion est indispensable à la liberté et la liberté indispensable à la religion.

M. Vernier, maire, est monté à son tour sur l'estrade et a dit que comme premier magistrat de la commune, en face de cet arbre de la liberté et de la croix du Sauveur du monde, il voulait donner aux nouveaux affranchis une explication nette et franche de leurs devoirs et de leurs droits envers la République et leur faire comprendre autant que possible les mots de Liberté-Egalité-Fraternité. Ce discours, conclut le journaliste, a été plein de cœur et très logique.

On ne s'explique guère comment un léger incident survint à cette occasion à moins de faire des rapprochements avec ce qui se produit parfois encore actuellement, à l'occasion d'un enterrement par exemple, lorsque un individu pris de boisson croit devoir placer un mot au milieu de l'allocution ou manifester sa désapprobation sur quelque chose que dans les vapeurs de l'ivresse, il a compris à sa façon.

Le journal poursuit : « Au milieu de l'explication que M. Vernier donnait sur l'Egalité, des cris inattendus se firent entendre : « A bas le maire ! » Tout le monde s'indigna et des : « Vive le maire ! » répondirent aux interrupteurs. M. Boîtel était plus indigné que personne, aussi montant à l'estrade : « Citoyens, s'écria-t-il, je vous ai promis la lecture du décret, mais avant laissez-moi vous exprimer toute mon indignation pour les cris insensés qui viennent d'être proférés. Vous en ferez justice vous-mêmes, citoyens et vous chasserez de vos rangs ces indignes perturbateurs ».

Ces paroles furent accueillies avec enthousiasme et les cris de : « Vive le maire ! » se firent entendre à nouveau. Enfin la cérémonie fut terminée par un discours de M. Gatine qui provoqua une ovation, mille fois répétée : « Vive la République, vive le Citoyen Commissaire Général ! »

A quelque nuance près la *Gazette Officielle* relate elle aussi l'événement. Nous la citons in extenso comme témoignage de la presse du temps :

« Une intéressante cérémonie a eu lieu dimanche dernier aux Vieux-Habitants. La plantation d'un arbre de liberté dans cette commune y avait appelé dès le matin un grand nombre de personnes des environs, et la présence du Commissaire général de la République et du Directeur de l'Intérieur, qui arrivèrent sur le *Chaptal* vers 2 heures, vint encore ajouter à l'allégresse de cette fête patriotique.

« Toutes les classes, tous les rangs, tous les partis, furent bientôt confondus, et l'on vit les affranchis de la veille, les anciens libres, les hommes de couleur, les blancs s'asseoir à côté, les uns des autres, à un banquet fraternel et improvisé.

« Au milieu du plus grand enthousiasme les toasts suivants furent portés par les convives : *à la République, à la fraternité, à l'union, au peuple laboureur, au maintien de l'ordre dans la liberté, à la prospérité de la Guadeloupe, à Victor Schoelcher,* le dévoué abolitioniste, *au Directeur de l'Intérieur, au Commissaire général.* Puis après quelques chaudes et sympathiques paroles prononcées par les citoyens Gatine et Boîtel, les cris de *Vive Gatine ! Vive Boîtel ! Vive la Liberté !* se firent longtemps entendre, répétés au loin par la foule.

« Après le banquet, le cortège se dirigea vers l'église où une messe en action de grâce fut célébrée par le Supérieur apostolique. De là les autorités, la milice et le clergé en tête accompagnés de tous les habitants, se rendirent à l'emplacement choisi et procédèrent solennellement à la plantation de l'arbre symbolique. Avant de le bénir, le citoyen Guyard, S.A., adressa à la foule, pressée et attentive, une allocution pleine de convenance et de bonnes pensées. Le maire vint ensuite rappeler à ses administrés que leurs nouveaux droits leur imposaient de grands devoirs et que le travail était la seule garantie de la liberté. D'immenses bravos retentirent à la fin de ce discours et firent justice de quelques rumeurs isolées et malveillantes qui, au début, avaient essayé de trou-

bler l'orateur. Le citoyen Directeur de l'Intérieur prit alors la parole et donna lecture des différents décrets concernant l'organisation du travail et sa réhabilitation ; puis il exposa énergiquement ce que la République attendait de ses nouveaux citoyens. « Le peuple métropolitain, a-t-il dit, n'oublie pas dans ses fêtes ses frères noirs, partout il leur donne une place, partout il s'occupe de leur bonheur, et pour ceux-ci il n'est qu'un moyen de se montrer dignes des bienfaits de la mère-patrie, c'est de la dédommager par le travail de ses sacrifices. La France a besoin de vos sucres ! Utilisez donc vos bras ; travaillez pour élever vos familles et acquittez votre dette de bons citoyens ! »

« De longues et bruyantes acclamations accueillirent cette chaleureuse expression de la pensée de tous et le silence ne se rétablit que lorsque le citoyen Commissaire général exprima à la population, qui l'entourait, tout le bonheur que lui faisait éprouver la touchante unanimité dont il était témoin. « Que cette union dure toujours, ajouta-t-il, propriétaires et ouvriers, n'oubliez pas vos devoirs mutuels ; songez que vous êtes membres de la même société, que vous êtes tous citoyens égaux en droits, mais aussi égaux en devoirs, et que la devise républicaine : *Liberté, Egalité, Fraternité,* ne doit jamais cesser d'être la vôtre ! »

« Puis, se tournant vers la milice, le Commissaire général lui adressa des éloges sur sa bonne tenue et sur les garanties qu'elle offrirait à l'ordre public si, ce qu'à Dieu ne plaise, il était menacé.

« Lorsque le Commissaire général eut cessé de parler, les cris de vive Gatine ! vive la République ! vive la Liberté ! éclatèrent de toutes parts et accompagnèrent le citoyen Gatine jusqu'au moment de son embarquement.

« Cette journée a été belle pour tous. L'attitude de la population a été admirable. Le travail est désormais assuré dans cette localité : c'est un heureux présage de plus pour l'avenir ».

Toutes les plumes ne manifestaient pas le même enthousiasme. Dans le journal du conseiller Garnier, récemment publié par M. Debien, on lit que « la déplorable et regrettable catastrophe de 48 a eu pour conséquence de placer la Guadeloupe en état de siège. La panique hâta seulement l'exécution d'un condamné, nommé Isery, dit Sixième, un incendiaire qui fut décapité sur la place de la Victoire le 17 août.

Exhorté par un prêtre qui lui disait : « Courage mon enfant, vous allez être reçu dans la société des anges », il répondit : « Eh bien ! voulez-vous prendre ma place et leur faire visite pour moi ».

Sans autre transition notre bon conseiller nous parle des effets purgatifs d'une bouteille de limonade gazeuse ou déclame des stances de Talma trois heures durant, adossé à un arbre du Matouba, n'ayant pour seul auditeur qu'un gracieux anoli qui vient l'écouter : « la voix humaine ayant un charme qui l'attire ».

Puis il retourne aux choses sérieuses : les duels par exemple qui fleurissaient à cette époque. Bissainthe et Perrinon, Shœlcher et Pécavil, de Beauvallon et Dujarrier, s'affrontèrent en combat singulier.

Pour les deux derniers, c'est une plaisanterie sur le nom de Beauvallon qui en fut la cause futile. Mais il y eut un mort, un procès, un acquittement obtenu par le célèbre avocat Berryer.

Tous ces événements animaient la vie guadeloupéenne en une époque déterminante, sans qu'on le réalisât toujours bien lucidement.

ETABLISSEMENT D'UN EVECHE EN GUADELOUPE (1850)

Ce changement des structures sociales coïncide fortuitement d'ailleurs avec une modification importante des structures religieuses. En 1850 le Pape Pie IX, sur un rapport très favorable du vénérable Père Libermann, accorde, à la demande du Gouvernement français, l'érection en évêchés de la Martinique et de la Guadeloupe. Durant 157 ans, les îles avaient dépendu de la lointaine Congrégation de la Propagande à Rome, la Révolution les avait soustraites à toute autorité ; le Concordat leur envoya de simples Préfets Apostoliques ; elles entraient à présent dans la hiérarchie ecclésiastique normale.

Jusqu'alors, toutes les tentatives de placer un évêque à la tête des colonies avaient échoué. Et pour une raison bien simple : l'Etat craignant que l'autorité d'un évêque rivalise avec la sienne. Toutes les démarches des prêtres, en commençant dès 1636 par celles du P. Breton, toutes les recommanda-

tions des supérieurs, toutes les tentatives de Rome s'étaient brisées sur ces positions. Les quelques gouverneurs qui, tels Machault en 1704, avaient souhaité la présence d'un chef religieux ne visaient qu'à imposer une autorité unique aux différents religieux exerçant le ministère aux Antilles avec quelque apparence de rivalité et d'insubordination. Houel y avait pensé aussi, mais pour « caser » un de ses oncles.

On avait même toujours pris soin qu'aucun évêque étranger ne s'avisât de s'arrêter sur nos îles. La chose était néanmoins advenue en 1698 lorsque par suite d'une avarie, un vaisseau à bord duquel se trouvait Don Ferdinand de Carjabal de Ribéra, archevêque de Saint-Domingue, avait dû relâcher dans nos eaux.

On voulut profiter de son passage pour lui demander d'administrer le sacrement de Confirmation dont les fidèles étaient privés. Il y consentit volontiers, mais les autorités civiles exigèrent une déclaration écrite dans laquelle il reconnaissait que cette fonction ne porterait aucune atteinte à l'autorité de la France et ne constituerait en rien un acte de juridiction non conforme aux libertés de l'Eglise Gallicane et à la Bulle d'Urbain VIII. Ce à quoi le prélat consentit.

Son ministère achevé, c'est à bord du « Prince de Frise », un bâtiment français, qu'il poursuivit son voyage.

En 1727, Rome essaie un acte d'autorité en envoyant un abbé Gervaise Nicolas que le Pape Benoît XII a sacré évêque d'Horren à cette fin. Or il ne put exercer aucun acte de ministère, même pas célébrer la messe, dit-on, si bien qu'il dût aller porter son zèle auprès des protestants à Saint-Martin. Après y avoir vécu misérablement quelque temps, il fut contraint de passer chez les sauvages Gallibis en Guyane hollandaise qui le massacrèrent. L'infortuné pasteur sans troupeau avait quand même donné sa vie pour ses brebis !

Un certain abbé Perreau, prêtre du diocèse de Besançon, faillit bien, en 1773, devenir le premier évêque résidentiel. Il avait séjourné dix ans auparavant dans nos îles et rédigé un mémoire sur leur situation religieuse, préconisant notamment le recrutement d'un clergé séculier. Le roi Louis XV le nomma à cette fonction, à charge de recruter les éléments de ce clergé. En un mois il réunit cent volontaires, avec lesquels il se disposait à partir.

Mais Rome différait l'envoi des Bulles d'Institution Canonique, le Roi mourut, le Ministère fut changé, le pauvre

abbé se ruina en préparatifs et finalement sollicita un évêché « in partibus » pour payer ses dettes.

On doit rappeler qu'à cette époque, un évêque, toujours issu d'une famille noble est un personnage fort considérable, entouré de toutes sortes d'honneurs et de ménagements, qu'il convient de conserver à l'abri derrière les murs d'un palais épiscopal aux parquets bien cirés et à l'ordonnance stylée, sous la vigilante et respectueuse attention de majordomes, chambellans et valets de pieds aux fonctions précises et déterminées par un rigoureux protocole.

Tout ce monde en livrée et perruque glisse dans le silence ouaté des antichambres décorées de tableaux de maîtres, de vaisselle d'argent et de meubles d'époque, pourchassant la poussière et introduisant cérémonieusement quelque privilégié à l'audience.

On ne risquait pas sa Grandeur sur des chemins incertains et périlleux. En de très rares occasions pouvait-on l'apercevoir descendre de son carrosse, soutenue par les bras puissants et précautionneux de ses laquais. Guidée par des mains prévenantes, elle entrait majestueusement en sa cathédrale, donnant parcimonieusement à baiser une dextre gantée, alourdie de l'anneau pastoral d'améthyste.

Entourée d'un clergé empressé, ses « bien aîmés coopérateurs » comme elle se plait à les nommer dans sa paternelle condescendance, le front étincelant sous la mître d'or, la lourde crosse martelant le pavé, l'Excellence Révérendissime évoluait, irréelle, parmi les vapeurs embaumées de l'encens et les coussins mœlleux, en de pompeuses cérémonies, distribuant sur les fronts courbés autour de l'autel et du trône timbré de ses nobles armes, d'ontueuses bénédictions.

L'arrivée du premier évêque, Mgr Lacarrière, avait donné le ton pour une longue période. Ce 27 avril 1851 pendant que sa Grandeur, à bord, attendait l'heure favorable pour un débarquement triomphal, la foule massée sur l'embarcadère s'apprêtait à découvrir le prélat en disant : « Li vini en droiture de Rome, li le plus grand après Dié ».

Au même moment sur le bateau, l'évêque embrassait le gouverneur Fiéron « pour donner un démenti aux mauvais prophètes qui ont annoncé qu'ils ne s'entendraient point ». Il embrassait le procureur général Rabon « pour réaliser les paroles de l'Ecriture : La justice et la paix se sont donné le baiser ».

Et quand le soleil eut tempéré ses ardeurs, sa Grandeur se prêta paternellement aux hommages du bon peuple et de sa bonne ville.

Les mauvais prophètes entrevus plus haut ne seront pas longtemps à désigner les nuages qui ne tardent pas à obscurcir toutes ces effusions.

Les pamphlétaires non plus pour qui Mgr Lacarrière, évêque de Basse-Terre, devient bien vite « l'abbé Acariâtre, évêque de Bas-Lieu de Discorde, qui confond les fantaisies de son déplorable orgueil avec ses prérogatives et le sentiment de sa dignité ».

Ainsi, ne pouvant avoir la première place lors de la distribution des prix à Versailles, il décide de n'y point paraître et défend à tout ecclésiastique, y compris l'aumônier, d'être présent.

Puis il s'en prend au Gouverneur en le priant de « recevoir l'assurance de sa juste indignation ».

Toutefois, il ne manquera pas lors d'un incendie rue des Normands à Basse-Terre, le 28 novembre 1851, d'organiser personnellement la chaîne et l'on remarqua que c'est lui qui criait le plus fort : « Des seaux vides, des seaux vides ».

Les animosités échangées au niveau supérieur, n'empêchaient nullement les aménités aux échelons inférieurs.

Tout à cette époque d'ailleurs, baigne dans la plus grande onction.

Un prédicateur de Carême au Carmel, l'abbé Nicole, sème la parole de Dieu au milieu des larmes de ses auditeurs. « Les paroissiens pleurent à chaque instruction, relate l'un d'eux, il arrive à vous tirer des larmes, bien qu'on soit résolu à tenir bon ».

On commence précisément à devenir très friand de prédicateurs venus de métropole, et on voudrait des Carêmes rivalisant avec ceux de Notre-Dame. Ils fourniront l'occasion de revoir aux Antilles le costume des dominicains pères blancs emportés par la Révolution. C'est leur habit « sévère mais majestueux » que saluera Mgr Blanger en présentant les dominicains « qui ont réveillé dans le cœur de leurs auditeurs les pieux souvenirs du temps où ils évangélisaient le pays, et traçaient ces sillons profonds où nous retrouvons encore tant de précieux germes de Foi ». Et l'évêque de souhaiter

les revoir renouer les traditions de leur Ordre et reprendre leur place.

Les cœurs sensibles frissonnent de satisfaction quand à l'église « une voix pure, céleste et artistement conduite » maintient l'assistance sous le charme du Cor Amoris de Lambillote ou du Panis vivus d'Hermann.

Les âmes pieuses s'affligent de ce que l'on va leur enlever un vicaire et « se liguent saintement pour que l'administration diocésaine ne mette pas à exécution ce fâcheux dessein ».

Une mère de famille éplorée supplie avec respect et insistance pour qu'on maintienne une messe qu'il est question de supprimer.

Même s'il se glisse quelque animosité, elle s'exprime néanmoins avec révérence. Si le ton monte un peu, il se voile sous les traits du pseudonyme dans une feuille locale. « Fidélis » demande pourquoi on n'allume pas deux bougies de plus à la messe de 5 h 30 et pour être constructif dans sa critique, il propose d'utiliser les restes de bougies d'enterrements. On sait quelle en était la profusion !

Un « chrétien » s'avise de rompre des lances avec son curé en lui demandant, sans se découvrir : « s'il est assez aveugle pour ne pas constater que c'est l'abomination de la désolation que de n'avoir pas fait venir un prédicateur de carême » et le prévient charitablement que « errare humanum est, perseverare diabolicum ». La réponse arrive, brève et incisive dans le numéro suivant : il est conseillé aux personnes désolées de n'avoir pas un foudre d'éloquence de lire le troisième livre de l'Imitation de Jésus-Christ.

Après les lances, les hallebardes. C'est encore « Fidélis » et il attaque cette fois le suisse : personnage noble, considéré et indispensable s'il en fût, qui promène ses chamarrures dans la nef de nos plus humbles églises et son massier à pommeau et chaîne d'argent, le chef noblement orné du bicorne à plumet d'autruche. Alors dit *Fidélis,* « Pourquoi n'est-il pas à toutes les messes ? Il est bien payé pour cela. Il pourrait aussi empêcher les ébats des chiens et leurs exercices parfois scabreux ».

Pas de réponse dans la presse, mais le dimanche suivant le suisse outragé dans sa dignité, donne la réponse en assommant tous les chiens, puisque, dit-il, « je ne fais pas mon devoir ». Et la hallebarde de s'abattre impitoyablement sur les malheureuses bêtes qui hurlent dans le saint lieu. De

s'abattre aussi, malencontreusement sur un pieux paroissien : précisément un rédacteur du fameux journal qui prête ses colonnes à cette petite guerre. Il y voit provocation personnelle et une insulte préméditée, puis requiert l'article 320 du Code pour protéger ses droits.

Le déploiement fastueux des cérémonies pontificales ne pouvait que remplir de béatitude le cœur d'une population qui aima toujours l'apparat et « faire palpiter son âme ».

Ce sont les processions qui fournissent le plus d'éclat aux cérémonies de l'Eglise. Elles se déroulent toujours en présence des autorités civiles et avec le concours de la troupe.

Ainsi avons-nous l'ordre du jour pris par le gouverneur Bonfils pour la fête du Saint-Sacrement du 6 juin 1851 :

Réunion des autorités civiles, militaires et corps judiciaire à 7 heures moins le quart pour se rendre en cortège à la cathédrale pour la messe.

Haie de 75 hommes du 2e Régiment d'Infanterie de marine, plus 25 hommes de l'artillerie avec sapeurs, tambours, musique et gendarmes.

Vingt-et-un coups de canon tirés de la batterie Caroline et une salve lors de la bénédiction de la mer, tirée des bâtiments pavoisés dans la rade.

Enfin, ration extraordinaire de vin aux troupes et équipages.

Même cérémonial à Noël et au 15 août, plus des illuminations. Drapeaux en berne le Vendredi Saint, coups de canon à trois heures et salve de 21 coups au chant de l'alléluia pascal.

Aux fêtes annuelles s'ajoutent les événements joyeux, ainsi le vibrant *Te Deum* du 13 avril 1856 « pour l'heureuse délivrance de Sa Majesté l'Impératrice », ce sont 101 coups de canon qui résonnent dans le ciel des Antilles et dans le cœur des Antillais.

Et sa Grandeur l'Evêque est de toutes les festivités, du moins dans le chef-lieu.

Dans les paroisses, le prélat ne pouvant toutefois se prêter à toutes les cérémonies, les curés ne manquent pas de zèle et d'initiative pour en assurer le développement majestueux.

C'est de cette époque que date la multiplicité des classes que notre génération a abolie. Pas moins de six pour les enterrements. Grandes sonneries, grandes tentures, argenterie

sont requises, 16 personnes : prêtres ou laïcs, sont appointées pour y participer à titre divers. Un règlement très précis du 31 octobre 1848 détermine l'ordre et le déroulement des obsèques ; fixe le nombre et le prix des cierges : 50 centimes par cierge de 12 livres.

Les pauvres ne sont cependant pas oubliés, mais il est demandé pour eux la présentation d'un certificat d'indigence.

A partir de 1873, la majesté épiscopale se voit rehaussée d'un corps de vénérables chanoines. Si leur institution, bien que concédée par Rome, n'est pas rigoureusement canonique — ils sont déclarés seulement « expectantes » et non titulaires — elle leur donne droit au costume : ce qui est l'essentiel.

Désormais un cortège de prélats, de vicaires généraux et de chanoines accompagne toujours l'évêque du diocèse et les curés voisins convergent vers la paroisse qui le reçoit. C'est tout un déploiement d'or, de violet et d'hermines. Seul le casque colonial immaculé remplace les couvre-chefs liturgiques et les mouchoirs qui épongent fréquemment les fronts ruisselants rappellent que nous sommes sous les tropiques.

Il reste que du point de vue de leur ministère pastoral les évêques, en dépit de tous leurs efforts pour se dégager de cette gangue administrative sont bien liés au pouvoir civil. Il les comble pour mieux les diriger. Un cérémonial très protocolaire entoure le prélat dans ses déplacements, la troupe lui présente les armes et le canon tonne à son passage. Tous les officiels se dérangent pour l'accueillir, il est membre du Conseil et fait partie de l'Instruction publique. Or, tout cela l'entrave le plus souvent. Et puis surtout le Gouvernement le paye. Il faut qu'il s'en souvienne. Qu'il déplaise et on lui coupe les vivres. Par deux fois le siège épiscopal sera vacant pour cette simple question d'argent.

Aussi à chaque chargement de régime — et ils sont assez nombreux à cette époque — l'évêque se doit-il de rectifier ses positions.

Un mandement s'impose en toutes ces circonstances et quand la Royauté le cède à la République, il est opportun, en sollicitant des prières pour la rentrée des Chambres, d'assurer les fidèles que « Dieu veille toujours sur sa fille aînée l'Eglise de France qui n'a perdu ni sa foi, ni son épée ».

D'ailleurs, souvent les pouvoirs publics facilitent la souplesse de l'évêque, car « partout où des hommes sont réunis, il y aurait un grand vide — c'est le maire de Basse-Terre,

M. Jean Romain, qui le déclare en 1878 — il y aurait un grand vide si la religion ne venait mettre le sceau de l'immortalité ».

Il n'est pas dans notre propos d'entretenir le lecteur de la fonction épiscopale en Guadeloupe.

L'élévation à l'épiscopat du premier prêtre guadeloupéen, Mgr Siméon Oualli, nous a fourni l'occasion de nous étendre sur l'histoire religieuse (Plaquette *L'Evêque au service du peuple de Dieu* et articles du journal *Clartés* parus en novembre 1970).

Nous n'avons même pas à raconter la visite de ces prélats à Vieux-Habitants : nos archives n'en parlent pas. Ce n'est que dans celles de l'évêché que nous avons trouvé mention du passage en notre paroisse, le 25 septembre 1864, de Mgr Antoine Boutonnet.

Accompagné de son grand vicaire M. Séron, il effectuait ce jour-là la deuxième visite canonique des Vieux-Habitants. Le prélat lui-même en a consigné le rapport :

« Nous fûmes très cordialement accueillis par le maire, le conseil municipal, la fabrique et un grand nombre de fidèles. Le maire nous a complimenté de la manière la plus digne et la plus convenable. Après notre réponse, nous fûmes conduits à l'église sous le dais et là, à nouveau, complimenté par M. le curé. Nous érigeâmes un nouveau chemin de croix, puis au cours de la messe donnâmes la première communion à vingt-cinq enfants et la confirmation à quarante-et-une personnes.

« Après notre allocution toute paternelle nous donnâmes la bénédiction du Saint-Sacrement et chantâmes le *Te Deum*.

« M. le maire et les notables ont assisté avec un recueillement qui les distingue et les honore, quant aux fidèles ils ont donné une nouvelle preuve de leur piété et recueillement. »

Cette belle et fort chargée matinée, se termina « pour en conserver le précieux souvenir, par une agape fraternelle » à laquelle participèrent les mêmes invités que dessus, plus le chanoine, curé de la cathédrale de Basse-Terre, ceux de Sainte-Anne et de l'Anse Bertrand ; le supérieur du collège et les marguilliers.

On ne laissa guère souffler le prélat puisque dès le déjeuner fini, on l'entraîna visiter l'église, le mobilier et les registres.

« Nous avons remarqué avec bonheur, note Sa Grandeur, que depuis notre première visite des réparations considérables ont été faites à l'église. Elle est d'une propreté remarquable et embellie d'un nouveau chemin de croix. »

Mgr Boutonnet recommanda à M. le curé de faire placer sur les fonts baptismaux une croix de bois et de se concerter avec la fabrique pour l'achat de quelques chasubles et aubes.

Suivent toutes les signatures des personnes présentes dont celle de M. Sicard, le curé d'alors.

Puis Sa Grandeur regagna la plage pour reprendre l'embarcation qui la ramènerait vers la cité épiscopale.

Sans doute la population vit-elle s'estomper avec regret la silhouette majestueuse de l'évêque dont le visage s'encadrait d'une longue chevelure blanche qui se bouclait en abordant les épaules du pontife.

Ainsi le voyons-nous encore aujourd'hui dans la galerie des portraits de l'évêché.

En regagnant les cases, on entendit souvent l'exclamation d'émerveillement : « Bel Monségné-là ». Et dans ce souvenir la vie reprit son cours habituel. Ce n'est que par le journal des sœurs enseignantes de notre paroisse que nous connaissons la visite chez nous de Mgr Avon, le 3 avril 1900, mais il faudra attendre celle de Mgr Genoud en 1912 pour connaître les impressions de nos gens. Durant ces quelques soixante années, huit prélats se succèderont sur le siège épiscopal de Basse-Terre. Donnons leur nom seulement : Nos Seigneurs Lacarrière, Forcade, Boutonnet, Reyne, Blanger, Avon et Canappe.

Ce furent tous les prélats dits « concordataires » c'est-à-dire choisis par l'Etat et rétribués par lui. Dépendant du Parlement, et donc de la politique, ils avaient rang de fonctionnaires supérieurs. Le Saint-Siège était seulement invité à ratifier leur nomination.

Outre cette dépendance peu compatible avec leur fonction spirituelle, leur principale difficulté c'était d'arriver sans préparation dans un pays dont ils ignoraient totalement la mentalité, les mœurs et la situation religieuse.

De plus ils amenaient toujours avec eux, choisis parmi leurs amis, tous les cadres administratifs : vicaires généraux — on disait alors « grands vicaires » — chanceliers, secrétaires et souvent domesticité : tout ce monde faisant partie de la maison épiscopale comme on la concevait alors. Ni eux ni

leur entourage ne se montrait enclin à bénéficier de l'expérience des prêtres en ministère dans le pays et un peu considérés comme des subalternes.

De 1883 à 1892 pour de mesquines questions de budget refusé à tel « élu » défavorable à un clan politique, la Guadeloupe demeura privée d'évêque titulaire. Elle connut deux administrateurs apostoliques : NN. SS. Laurencin et Soulè, revêtus cependant du caractère épiscopal pour ne pas priver les Guadeloupéens des pompeuses cérémonies pontificales dont ils étaient friands.

Ces différents prélats accomplirent cependant une œuvre valable et méritoire.

* * *

LA GUADELOUPE A L'AUBE DU XXe SIECLE

En 1900 la Guadeloupe semble se découvrir d'abord elle-même. Son « utilité » n'est plus sa principale raison d'être ; elle a des charmes et se doit de les étaler, elle prend conscience, dirions-nous maintenant, de sa vocation touristique. C'est un vrai dépliant publicitaire que nous propose le Docteur Vaudein, président du Club des Montagnards. Lisons-le.

« Le voyageur qui arrive en rade de Basse-Terre est saisi d'admiration à la vue du tableau ravissant que lui offre le panorama de paysages parés des atours de la végétation luxuriante des tropiques. »

La désillusion cependant est grande au débarquement : une ville sans activités commerciales, morne et triste, des façades défraîchies, des murs lézardés, des ruines orgueilleuses : vestiges de l'ancienne splendeur, n'étalent sous les yeux qu'un spectacle navrant.

On y trouve un marché couvert, enjolivé et rafraîchi d'une fontaine surmontée de gracieuses naïades. La viande y est vendue à 90 centimes la livre, le mouton 70, le cabri 60, la volaille 1 franc, le poisson 0,70 francs. Coquillages et légumes locaux ou acclimatés sollicitent l'acheteur.

Notre guide nous conseille de ne pas demeurer dans cette ville dont il ne nous a pas caché les côtés défavorables. Il nous dirige vers Saint-Claude. On y peut louer une villa meublée pour 150 francs par mois. On y trouve un hôtel, tenu par les Sœurs de Saint-Joseph au milieu des bois du camp Jacob. Avec 8 francs par jour on jouit d'une chambre,

du café au réveil, du petit déjeuner et du dîner avec apéritif, café, rhum et vin compris.

La diligence peut nous conduire sur ces hauteurs prédestinées moyennant trois francs, mais il est recommandé de se munir de couvertures imperméables pour la pluie que l'on rencontre fréquemment en chemin. Pour descendre, il ne nous en coûtera que 2 francs et ce sera plus rapide.

De notre hôtel nous pourrons partir pour de ravissantes excursions « dans une forêt aux fines dentelures, aux artistiques découpures des arbrisseaux : nous y verrons des arbres majestueux aux branches flexibles, aux feuilles légères larges ou effilées, des arbres géants enguirlandés d'orchidées ». Le gibier, la baignade, les eaux minérales nous donneront toutes les satisfactions désirables.

Il nous sera loisible d'aller visiter la Pointe-à-Pitre. En bateau Papin cela nous coûtera 12 francs et nous trouverons un repas à bord pour 5 francs. Il y a aussi de petites croisières, par exemple Pointe-à-Pitre-Capesterre 5 francs, train compris.

Evidemment pour un voyage en bateau il faut compter avec le mal de mer. Aussi certains préfèreront effectuer le parcours en diligence. Encore que ce nom même, au dire d'un expérimenté, ne soit qu'une aimable ironie !

Le Bureau des Transports met à la disposition du public un horaire très détaillé pour l'année 1899. Seule la côte sous le vent, à cause de son relief accidenté et de son manque de route demeure en dehors des circuits. Pour elle le bateau est le seul moyen de déplacement : seul progrès, le remplacement de la voile par la vapeur. Il y a un service régulier effectué par l'*Alcyon* avec escale aux Vieux-Habitants. D'une ville à l'autre le prix du passage est de 12 francs à l'arrière et 5,50 francs à l'avant. Notre commune ne dispose malheureusement même pas d'un embarcadère et le débarquement se fait à bras d'homme.

Par contre quatre services routiers sur la ligne principale Basse-Terre - Pointe-à-Pitre et de nombreux services secondaires entre communes.

Toutefois les efforts de normalisation et de régularité entrepris par le Bureau des Transports sont souvent contrariés. Par exemple quand on veut doter les diligences de roues caoutchoutées. Pour ce faire on les met sur cales, « le latex qui doit donner des ailes à ces Pégases mécaniques est encore très probablement dans les forêts de l'Amazone » aux dires

d'une mauvaise langue, si bien que « nos chars s'endorment pour un temps aussi imprévu que la Belle-au-Bois-Dormant ».

La première route a été ouverte par le comte Nolivos par ordonnance du 10 juin 1765. Basse-Terre conserve le nom de ce gouverneur sous la forme d'un large cours aménagé après un incendie accidentel, survenu le 15 août 1782. Il en avait fait une magnifique promenade ombragée de tamariniers jusqu'aux temps récents où il a fallu les sacrifier à l'établissement d'un parking.

C'est de là qu'on se mettait en route. Il fallait disposer de 15 francs et se lever tôt, car le départ était prévu pour six heures, si l'on espérait arriver à destination pour trois heures après-midi, d'autant que la dernière étape Petit-Bourg Pointe-à-Pitre devait se faire par bateau, faute de pont sur la rivière salée où ne fonctionnait qu'un léger bac.

Pas moins de seize mules pour le transport de douze voyageurs, compte tenu des quatre relais prévus sur l'itinéraire. Le postillon Louis Fauvel s'affaire auprès des quatre premières qui vont prendre le départ ; il leur parle familièrement, les flatte, vérifie les harnais et les traits en attendant le coup de fouet qui donne le signal.

Non content de conduire son attelage, Fauvel signale tous les jours dans un rapport circonstancié au conducteur des travaux des Ponts et Chaussées l'état de la route.

Dans le vacarme des grelots on ne tarde pas à attaquer la côte de Gourbeyre, puis on mène un train d'enfer jusqu'au morne Salé. Là il faut mettre pied à terre et escorter la diligence jusqu'à la reprise de la bonne route.

De tous les relais celui de Capesterre est le plus important. On y arrive vers 11 heures : heure sacrée du casse-croûte. Les uns le prennent sur le pouce, d'autres extraient des provisions de leur besace, quelques-uns descendent au restaurant Censé. On y déjeune pour 5 francs. La pitance y est « généreuse et bonne », mais les mouches qu'attirent les écuries voisines y abondent.

Notre bon La Fontaine eut pu écrire ici le Coche et la Mouche !

La seconde étape est beaucoup plus sommolente sous le feu du soleil et on exhale avec lourdeur le soupir de l'arrivée. Les voyageurs s'extirpent de la lourde voiture, ils ont le regard creux, les yeux cernés, le visage poussièreux,

les vêtements fripés quand ils posent pied à terre à la recherche de leur équilibre.

Le petit bateau qui se balance sur le quai ôte leurs dernières forces et les dispose aux affres du mal de mer qui va les saisir. Le déjeuner de chez Censé, s'il a résisté aux cahots de la route, risque fort d'être une bonne aubaine pour les poissons qui frétillent sans pudeur dans les eaux glauques, autour de la coque.

Au terminus, les voyageurs éreintés se voient attaqués par une foule de gens en guenilles se disputant leurs bagages, jouant parfois du couteau pour défendre leur droit à un pourboire que cet argument contribue à rendre indiscutable. Sans force, le malheureux passager ne peut que s'exécuter ».

* * *

Mais un grand espoir se lève : voici l'automobile. C'est le 1er janvier que M. Hubert Ancelin introduit pour la première fois dans une colonie française un tel véhicule. Il fonde peu après, devant Me Guilhemborde, la Société Générale des Automobiles, au capital de 100.000 francs.

« Désormais, proclame un prospectus lancé au public par le promoteur, le chef-lieu est à trois heures de Pointe-à-Pitre, dans une voiture réunissant toutes les conditions de luxe, de confort et de sécurité. Pauvres compatriotes habitués à être empilés les uns sur les autres de six heures du matin à trois heures du soir, pour arriver seulement à Petit-Bourg où les attendent les douceurs du mal de mer, vous vous demandez si cette performance est possible !

La preuve, voyez le break automobile de six places, qui a réellement exécuté le parcours en trois heures. Pour le luxe et le confort, il n'est que d'ouvrir les yeux. Reste la question capitale : la sécurité. Que l'on soit rassuré, toute explosion est impossible : ce n'est qu'au fur et à mesure qu'une toute petite quantité de pétrole est allumée pour produire la force motrice. De plus, les automobiles peuvent s'arrêter en pleine vitesse à l'aide de trois freins indépendants ».

Et M. Ancelin rempli d'optimisme de solliciter les bailleurs de fonds en leur assurant un avenir de confortables bénéfices. Son appel ne demeure pas vain puisque, dès 1903, il pouvait disposer de quatre voitures. Il a suscité une telle confiance qu'un enthousiaste s'écrie : « Avec Ancelin, j'irai

partout en automobile ». Un vétéran de la même époque M. Auguste Charneau, titulaire du permis n° 9, aurait ajouté : « ...avec un bon nombre de ressorts de rechange ». La consommation d'une telle pièce s'avéra bientôt invraisemblable !

Hélas ! le 21 mai 1903 à 7 heures et demie du matin, alors qu'on fait le plein du véhicule qui va s'élancer sur la route, un incendie se déclare. Le feu allumé par une lampe posée sur le sol embrase en un instant les quatre voitures, les bagages et le courrier.

Ce triste accident repoussera jusqu'en 1912 le point de départ de la conquête du pays par les « chars ». Rude coup pour le pionnier qu'était M. Ancelin : aucune assurance ne le couvrant, c'est la ruine de ses projets. MM. de Gaalon, Bonnet et Delage reprennent tour à tour son idée, mais sans réussir vraiment. Faudra-t-il revenir à la diligence ? « Ce serait une honte » s'écrie-t-on ! Une société belge propose alors un tramway électrique entre Basse-Terre et Pointe-à-Pitre et annonce déjà qu'elle rapporterait 670.200 francs 96 centimes. C'était trop beau et trop précis et on dût se résigner à la diligence pour longtemps encore.

Une telle capitulation était trop humiliante pour des jeunes remplis d'ardeur tels qu'on en trouvait dans la famille Charneau par exemple, aussi essayèrent-ils avec un succès modéré, les « tri-car » : un espèce de haut véhicule pétaradant à trois roues, avec un siège baquet à l'arrière pour les passagers, alors que le conducteur est juché presque directement sur la roue avant.

LA ROUTE FLEURIT

On connaît par le livre du Tricentenaire (ch. IV) l'aventure de la première automobile aux Vieux-Habitants, les charmes de la traversée par mer et la poésie des routes. Elles ont un parfum de sous-préfet aux champs d'Alphonse Daudet : il n'y manque que des violettes à mâchonner. Jugez-en : « S'en aller par un frais matin de février antillais longer la grande mer argentée, cheminer au flanc des montagnes, quel charme incomparable ! A gauche des barques aux blanches voiles, à droite des vallées noyées de buées lumineuses, partout aux abords de la route des cases en fleurs » !

Mais la prose la plus romantique n'est pas digne d'exprimer les enchantements et la magnificence d'un tel paradis.

Seule la douce chaleur de la poésie peut peindre les charmes colorés du papillon aux ailes déployées qui symbolise la Guadeloupe et ses deux îles posées sur l'azur des flots.

Là-bas dans l'Océan est un Eden heureux
Une île au sol fécond, au nom harmonieux
Qui fait vibrer mon âme. Elle est toute petite
Mais pour moi son amour ne sait point de limite
Et je l'aime à plein cœur... il est si beau son ciel
Où tout comme l'encens fumant près de l'autel
Des nuages légers se levant vers l'azur
S'unissent gracieux en son bleu toujours pur !
Et le soir sa douceur devient vraiment féérique
Quand le soleil s'étant couché sur l'Atlantique
Il me paraît plus pur et plus brillant encor
Parsemé par la nuit de millions d'astres d'or.
Que dire de son sol éminemment fertile
Récompensant toujours un travail bien facile
Ses vallons et ses bois, ses savanes, ses champs
Jouissent du bienfait d'un éternel printemps
Ses cours d'eau bondissant à travers les prairies
En font de verts bosquets aux vertes théories.
Dans ses vastes forêts point de monstres hideux
Point d'animaux cruels, de serpents venimeux.
De ses jardins en fleurs une brise embaumée
Porte vers l'Océan la senteur parfumée
Du jasmin, de l'œillet, des roses et des lys
Aussi beaux, aussi purs qu'en notre paradis.
Sur les côtes à pic, l'écume jaillissante
Forme un ruban d'argent qui s'élève et serpente
Autour de ses rochers : ruban capricieux
Qui fait mieux ressortir le mont majestueux :
Son volcan bien assis qui domine la plaine
Et donne une fraîcheur aussi douce que saine.
Enfin pour compléter ce tableau de douceur
Un détail qui la rend plus chère à notre cœur
C'est que pays gâté par notre Providence
Il est depuis longtemps un petit coin de France...

Ce poème n'est qu'un extrait d'une longue pièce de vers et c'est sur les lèvres mêmes de la Vierge Marie, qu'imaginant un dialogue dans le ciel, le Père Jules Bioret, place cet éloge de la Guadeloupe.

Les exigences de la rime, l'inspiration énivrée de l'auteur sont bien responsables de quelques égarements ; les muses ont bien quelque apparence de sirènes, mais il est bien permis un instant de se laisser bercer en dépit même des épreuves qui endeuillent souvent le pays durant ces mêmes années : des secousses sismiques en 1843 qui lézardent notre clocher, des ouragans en 1866 et 1899, et surtout la terrible épidémie de choléra qui durant trois ans, entre 1863 et 1865, sema les morts par milliers. Les Vieux-Habitants à eux seuls lui payèrent un lourd tribut de 546 victimes.

Au greffe de Basse-Terre, l'aimable autorisation de M. le Procureur et la serviabilité souriante du personnel des archives nous ont permis de retrouver les registres de décès de cette sinistre époque. Sans commentaire, sans allusion quelconque, dans un style administratif parfaitement neutre et à grand renfort de folios supplémentaires les listes funèbres s'allongent. Quatre et cinq décès par jour durant les mois de novembre et décembre, font atteindre le chiffre de 281 entre le 6 et le 31 décembre 1865. Au bas de tous ces actes trois signatures, toujours les mêmes, témoignent d'une permanence qui ne prend nul repos : Achille Dagoumel, préposé d'Etat Civil, 36 ans ; Laurent Dizier, brigadier de gendarmerie, 36 ans aussi et Raymond Berp, gendarme, 29 ans.

On aurait peine à croire sans ces preuves officielles à l'ampleur de cette catastrophe qui décima la population de toute l'île.

Mais le temps fit oublier « ce mal qu'inventa le ciel pour punir les crimes de la terre » au dire du fabuliste. Le ciel s'empourpra à nouveau le 21 janvier 1818, vers 21 h 30 et l'on redouta une nouvelle colère : c'était en fait un aérolithe qui tombait en mer à la hauteur des Vieux-Habitants. Le phénomène « s'accompagna d'un grand bruit, d'une vive lumière et d'un fort appel d'air ». Ainsi devait le noter un témoin.

DE DECOUVERTE...

Mais le progrès est là qui entraîne inexorablement. L'exposition de Basse-Terre de novembre 1968, organisée par M. J.-P. Hervieu, archiviste départemental, nous a fait une intéressante rétrospective de cette époque.

On s'étonne de la rapidité des nouvelles avec la télégraphie sans fil qui, le 6 mars 1918, déploie à Destrellan son premier pylône. Il y avait eu une expérience dès 1902, dont Paul de Saint-Sévérin nous a rendu compte dans les colonnes de sa *Chronique Historique,* mais elle n'avait pas eu de suite permanente.

On s'émerveille de l'éclairage à l'alcool, plus encore qu'en 1831 lorsqu'un citoyen américain du nom de Beldow avait reçu le privilège « de fabriquer et vendre un gaz spiritueux (sic) propre à l'éclairage » dont il était l'inventeur. Il ne semble pas que la clarté ait été fulgurante et durable !

On s'extasie devant une invention sensationnelle : le cinématographe.

Un Italien, M. Filippi, nous apporte de métropole cette surprenante boîte magique et la foule s'écrase. Il a obtenu de l'Administration dix jours pour montrer « ses vues animées », mais le délai est bien trop court pour satisfaire tout le monde : on « pétitionne » pour qu'il soit prolongé, en faveur particulièrement des « gens des campagnes qui n'ont pu assister à ces soirées vraiment charmantes ». Satisfaction est donnée, mais survient une panne et la presse de contenir l'impatience du public en annonçant la très prochaine arrivée du « produit chimique indispensable au bon fonctionnement de l'électricité ». Et voilà un mot nouveau !

M. Filippi est devenu l'homme du jour, on ne le laissera partir qu'à condition de retour et il quitte le pays « où il a été heureux de faire connaître une invention qui honore la France » et remercie « ses collaborateurs désintéressés : les vaillants gendarmes, élite de la police française qui ont su par leur attitude ferme et conciliante faire régner le bon ordre parmi la foule des spectateurs ». Et çà n'avait pas dû être une petite affaire !

Signalons aussi la première vague d'assaut avec le « gramophone », ancêtre des transistors ; la vulgarisation de la glace — avait-on même gardé le souvenir d'un bateau qui en avait amené de France en 1819 ? — dont M. Dagévode

reçoit la concession pour dix ans et qu'il débite en pains de 0,60 F ; l'éclairage électrique des rues de Basse-Terre et Pointe-à-Pitre à l'initiative du pionnier de l'automobile : M. Ancelin.

En 1912 il y aura en Guadeloupe 200 véhicules « dits automobiles ». Les Sociétés Honoré et Cie, Iphigénie et Cie créent des services de taxis de marque Vinot-Deguingand et M. Restan présente timidement la merveille du siècle : l'aéroplane, un modeste appareil fabriqué sur place qui fait sur la place de la Victoire un essai malheureux.

Il est repris l'année suivante, à grand renfort de publicité, 200 personnes se pressent le dimanche 7 septembre, à l'invitation de M. Léger, dans la plaine de Dugazon pour voir l'aviateur Reybaud, arrivé de France avec son appareil, mais précisons que celui-ci a fait la traversée à bord d'un bateau.

...EN DECOUVERTE

La pluie entrave l'envol, le biplan heurte un pieu et s'écrase. La tribune aussi qui ne peut résister à l'enthousiasme délirant, quelques dames sont blessées. La foule doit se retirer déçue, mais on lui accorde une consolation : les billets d'entrée sont d'ores et déjà revalidés pour le prochain meeting. Car nul n'est découragé, ni le pilote contusionné dans la chute, ni les organisateurs, ni le public.

Et le 24 janvier 1914 Reybaud récidive, mais sans publicité cette fois. Malchance renouvelée, l'appareil s'écrase près de la rue de Nassau et l'aviateur cette fois est sérieusement blessé ! Les photos et la presse du temps nous le montrent à l'hôpital, enveloppé de pansements de la tête aux pieds et recevant des félicitations pour son exploit.

Les Charneau s'obstinent eux aussi et créent en 1914 également une nouvelle société automobile dont prend la direction M. Louis Charneau.

Encore quelques années et une usine électrique utilisant la houille blanche sera établie à Dolé, qu'on inaugure et qu'on bénit le 20 avril 1925. C'est M. Auguste Charneau qui en est le promoteur. La main finement gantée d'une gracieuse marraine, Mme Reine Bernier, libère les 150 chevaux de la génératrice et « la mystérieuse électricité qui ressemble à

un effort de la matière pour devenir esprit, fait jaillir la lumière ». Lumière qui coûtera deux francs par lampe de dix bougies.

Les chevaux, ces vaillants serviteurs, alors qu'ils vont quitter la scène se parent de titres de noblesse. Ils ont fini leur temps de servitude et vont devenir sur nos hippodromes de fringants coursiers. Dès cette époque ont voit ces nouveaux aristocrates rassembler bon nombre d'admirateurs.

La rapidité avec laquelle arrivent les nouveautés et les nouvelles, bouscule bien vite l'organisation un peu lente et archaïque de la Poste. C'est en 1739 qu'un certain Levasseur, qui voulait établir « une poste aux lettres », s'était vu contraint d'abandonner à cause des « friponneries commises par des personnages haut placés pour contrecarrer ses projets ». Il les a repris peu après et sollicité l'approbation du ministre, ainsi qu'une subvention.

Mais le service officiel de la Poste en projet depuis 1739, fut créé en 1765, puis réorganisé en 1804 par Roustagnenc, préfet de l'Empereur Napoléon. Il ne se fit guère que par mer et c'est la Compagnie anglaise Royal Mail Steam Packet qui en obtient le monopole en ce qui concerne le courrier venant de métropole.

LE NAUFRAGE DU « WYE » (1856)

Connaît-on la mésaventure qui survint à l'un de ses navires : le *Wye* ? Il s'échoua sur nos côtes au début du mois de juin 1856. Au soir du 5 on avait réussi à évacuer les passagers et la cargaison, notamment le courrier. Quant au navire, à première constatation, on le juge perdu : l'eau a envahi sa coque éventrée. La presse annonce le 10 juin que l'épave sera abandonnée.

Mais écrit un correspondant, c'était compter sans connaître « tout ce qu'il y avait de persistant dans le caractère anglais et de puissant dans les moyens dont ce grand peuple dispose pour opérer le sauvetage », les efforts continuent et dès lors il paraît possible de remettre le *Wye* à flot.

Deux navires français, *Grandeur* et *Tonnerre,* viennent prêter main forte. Les lieutenants de vaisseau Galey, qui commande le premier, et Mandet, recevront par la suite les

félicitations de l'Amirauté britannique pour « leur dévouement et intelligence ». Le gouverneur de la Guadeloupe met d'ailleurs à la disposition des sauveteurs toutes les ressources dont il dispose en hommes et matériel.

Grâce à cette collaboration, le *Wye* peut afin sortir de sa fâcheuse position le 23 juin à six heures et demi après une ultime journée d'efforts durant laquelle tous les remorqueurs — le *Teviot* notamment — et 400 hommes ont conjugué leurs efforts. Il peut désormais poursuivre sa route.

Mais le sort le frappe à nouveau. Deux officiers de son bord, Edward G. Antram et William Finch, meurent au large de la côte des Vieux-Habitants en des circonstances qui demeurent obscures.

Il existe cependant une source absolument sûre : les registres de décès de notre commune, conservés au Greffe de Basse-Terre.

Nous y lisons que « le 23 du mois de juin 1856 à 2 heures de l'après-midi, ont comparu devant Charles Louis Renoir, maire et officier d'état-civil, Henri Philipp, 27 ans, charpentier, domicilié à Basse-Terre, et Lucass Stately, 23 ans, maître d'hôtel à bord du *Tivot,* domicilié à Saint-Thomas, île danoise, lesquels ont déclaré que ce jour à une heure du matin, le sieur Finch William, âgé de 29 ans, comptable à bord du navire anglais le *Thivot,* né à Edimbourg (Angleterre), fils de feu William Finch et de Anne Finch, domiciliés à Brixton (Angleterre) est décédé à bord du navire anglais le *Thivot,* présentement en rade de Vieux-Habitants ».

Les mêmes témoins se représentent le lendemain pour annoncer un nouveau décès : celui de Antram Edouard G., âgé de 21 ans, 2e officier ; né à Dorchester, fils de Georges et Julia Antram, domiciliés à Dorset Christ, décédé lui aussi à bord du *Thivot.*

Un mystère demeure. A quel bâtiment appartenaient les deux officiers ? L'acte de décès parle expressément du *Thivot,* appelé aussi *Theviot* dans les journaux du temps, alors que l'inscription funéraire mentionne le *Wye.* Sans doute cette dernière a-t-elle été édifiée plus tard !

Nous n'avons pas renoncé à en savoir davantage sur le drame de la mer qui se déroula au bord de notre rivage. Il nous faut pour le présent nous contenter de cela.

Vraisemblablement pour ne pas retourner à quai, on

confia leur dépouille mortelle à notre cimetière le 24 juin 1856. Il les conserve encore sous une haute plaque de marbre restaurée en 1967 par les soins de la Municipalité qui édifie un tombeau à leur mémoire.

Si la presse et la correspondance du temps — notamment la lettre de remerciements que la Compagnie Maritime anglaise adresse, par l'intermédiaire de son représentant local M. Chappe, le 1er avril suivant, à tous ceux qui ont collaboré au renflouement du navire — nous ont fait connaître toutes les péripéties du drame : nul ne parle des deux infortunées victimes.

Quant au *Wye* qui avait effectué son service entre 1853 et 1867, il périt à cette époque au cours d'un cyclone, alors qu'il était à l'ancre dans l'île de Saint-Thomas.

* * *

Cette sorte de tempête n'est en somme que la manifestation d'une nature particulièrement effervescente sous les tropiques.

Il est un autre domaine où l'agitation s'empare non plus des éléments, mais des esprits, et provoque d'autres ouragans non moins spectaculaires : la chose publique.

Que le lecteur se rassure, les pages suivantes ne sont pas une histoire politique de la Guadeloupe, mais seulement l'occasion de cueillir quelques fleurs dans ce carré assez bien fourni du jardin guadeloupéen.

On a tellement parlé des mœurs politiques de notre Guadeloupe qu'elles sont célèbres dans toutes les annales de la démocratie. C'est là un terrain fortement glissant et il y faut une sérénité à toute épreuve pour oser s'y hasarder.

Il se trouve précisément que dans la modeste commune des Vieux-Habitants, au travers de laquelle le plus fréquemment nous avons scruté les événements qui font la trame de l'histoire de l'île, les remous de la politique ont souvent balayé les rivages de la mer caraïbe.

Nul n'a sans doute oublié les infortunes d'un La Ramée et les prises de position de la première édilité sous la Révolution. Le début du siècle, on va le voir, ne dépare pas la tradition.

* * *

Il est assez malaisé d'écrire l'histoire d'une municipalité, car la fonction et ses attributions, l'autorité et son exercice,

ont varié suivant les époques. Elles ne correspondent plus à celles dont sont revêtus, de nos jours, les maires et conseils municipaux.

Tout spécialement c'est l'attribution du mandat à exercer la fonction publique qui a le plus été affecté par les variations de régime et l'on sait que depuis la Révolution elles ont été nombreuses.

Nomination par autorité supérieure, puis désignation par élection, voilà les sources.

On sait également que jusqu'en 1789 le clergé tenait l'état-civil, c'est-à-dire enregistrait officiellement les naissances, mariages et décès. Il avait en outre le monopole des « services sociaux », des hôpitaux notamment.

Il régissait l'enseignement et descendait même vers de plus humbles mais non moins utiles tâches. Ainsi les capucins étaient pompiers en dépit de leur lourde bure brune et de leurs inconfortables sandales.

La longue histoire des soldats du feu est remplie de leurs actions et plusieurs trouvèrent une mort glorieuse sur ce champ de bataille du dévouement.

Le « curé » était donc à la fois, et en plus de ses fonctions pastorales, officier municipal. Commune et paroisse n'étaient jamais dissociées.

Seul, le service d'ordre dépendait d'une autorité différente. Le plan général relevait de la juridiction de la gendarmerie, autre corps national qui, comme celui des pompiers, a une histoire fort intéressante.

Une milice locale, entretenue par les citoyens, veillait à l'ordre public à l'échelon communal.

* * *

On peut dire en somme que depuis la fondation et jusqu'à la Révolution, la vie politique de la Guadeloupe a été à la fois religieuse et militaire.

Les gouverneurs étaient des soldats et également les commandants de quartiers, tels le fondateur des Vieux-Habitants : La Ramée Suyllart.

Ils recrutaient et équipaient les milices qui sous une forme ou sous une autre durèrent jusqu'au XIXe siècle. Elles avaient à la fois à assurer la défense contre l'envahisseur —

anglais à tous les coups — et à veiller au maintien de l'ordre intérieur.

Quant à l'Eglise de paraître ainsi liée au pouvoir ne lui faisait pas de problème : elle avait des ministres tout autant ouverts à la pastorale de leur temps qu'affranchis des complexes d'aliénation.

La Révolution transforma la société et les différents régimes qui suivirent créèrent un type d'homme absolument nouveau : le citoyen.

Désormais, il se persuade — on le persuade aussi — qu'il peut intervenir dans les affaires publiques : il le croit — et surtout on le lui fait croire — et tout cela s'appelle la démocratie.

Le mot est désormais magique. Le Guadeloupéen lui aussi a conquis ses droits, une fois l'esclavage aboli, soit à l'initiative de ses maîtres (ainsi enregistre-t-on dès le 4 janvier 1836 en mairie de Vieux-Habitants : « la déclaration de liberté accordée à Rozine, Aldouze et Florine par leurs propriétaires les sieurs Jacques, Durocher, Rochemenont et Monlouis Georges), soit au décret de libération de 1848.

Il a un nom de famille, il figure sur les mêmes registres que les citoyens libres et comme eux peut se marier : l'article prohibitif 144 du Code ayant été annulé.

Dès lors, il joint ses revendications à la liberté à celles de tout le peuple métropolitain libéré lui aussi des entraves de la féodalité.

Il a désormais en main l'outil et l'arme de sa promotion : le bulletin de vote.

Il s'en servira abondamment au début comme d'un jouet tout neuf, souvent ensuite il le laissera, déçu ou lassé, abandonnant à une minorité le soin de l'utiliser, pour désigner ses mandants gonflés de l'illusion de représenter tout le peuple.

L'histoire politique n'est plus, en fait, que celle de l'utilisation heureuse ou malheureuse, légale ou frauduleuse, de ce petit morceau de papier enjeu de toutes les compétitions, objet de bien des convoitises, prometteur de toutes les félicités, source de tant de haines, de divisions et même, nous le verrons, de sang versé.

Et toujours en filigrane un mot : liberté ! Liberté que l'on conquiert ou dont on prive les autres.

Un symbole aussi : l'urne, source souveraine de l'autorité, toujours pure et prometteuse à son origine, puis trouble et nauséeuse. L'urne, creuset de toutes les espérances de lendemains irradiés.

En somme il suffirait pour écrire l'histoire politique de déployer les bulletins sortis de ce sein fécond pour y lire au travers des programmes la vie promise aux citoyens par ceux qui veulent se charger et se voir charger de leur destinée.

Cette énumération nous donnerait aussi des noms dont quelques-uns nous sont déjà connus.

Ainsi en 1820, celui de Sainte-Luce Billery, un capitaine de grenadiers, nommé commandant du quartier des Habitants où il succède à Billery Richepanse, démissionnaire.

En réalité la vie politique de notre commune remonte plus haut, mais c'est la Révolution qui donna à chaque citoyen le droit — en principe au moins — de se faire entendre. Notre paroisse en usa sans tarder puisqu'elle prit en 1791 une position très personnelle, tout à fait conforme à son caractère indépendant et têtu.

Cela lui donna goût à la politique, une politique qui se teinta de toutes sortes de nuances en fonction des tendances du jour : et que trahissent les simples énoncés, pourtant fort neutres d'apparence, des registres de l'état-civil.

En 1820 Jean Cotrie, conservateur des actes officiels, les inscrit dans le « Registre d'état-civil » de la paroisse Saint-Joseph des Vieux-Habitants. En 1823 avec Jean-Baptiste Beaujean, son successeur, c'est « Quartier des Vieux-Habitants » et en 1834, pour la première fois, on lit sous la plume de Jean François Vernier : commune des Vieux-Habitants.

Ce Jean F. Vernier est le premier à porter le nom de maire et à ouvrir la lignée.

De par la volonté de Louis-Philippe, roi des Français, alors qu'il remplissait les fonctions de major du quartier, il en reçoit le commandement d'abord à titre provisoire, le 1er février 1836, puis définitif en 1841.

Nous avons parlé un peu plus haut de registres, il faut y revenir car ils sont la source d'à peu près tous les renseignements historiques.

Par eux on connaît l'évolution de la population et les

noms de ceux qui présidèrent, en leur temps, aux destinées de la commune.

En 1820, le premier registre assez complet qui prend le relai de la longue suite interrompue par la Révolution indique 41 naissances, 3 mariages et 40 décès aux Vieux-Habitants.

La population de l'époque ne dépassait guère les 2.000 âmes, elle ne cessera de s'accroître, mais jusqu'aux années précédant la seconde guerre mondiale l'équilibre naissance-décès se maintiendra. 2.695 habitants en 1867, 3.085 en 1874 et 3.394 en 1876.

Dès lors, elle s'accroîtra pour atteindre les 8.000 en 1971 avec le formidable déséquilibre des années d'après guerre dû à l'excédent des naissances par rapport aux décès. Ainsi en 1970, 250 naissances pour 50 décès.

Ces registres n'eurent pas de chance, car beaucoup d'originaux devaient périr lors de l'incendie du greffe le 31 octobre 1918. Il fallut les reconstituer en 1922.

L'abolition de l'esclavage eut pour conséquence d'augmenter la masse des électeurs, mais même avant l'émancipation les citoyens affranchis pouvaient se joindre aux libres.

En 1833, un bon nombre de citoyens avait usé de son droit pour élire le Grand Conseil colonial en portant aux sièges comme délégués des Vieux-Habitants MM. Tabouillot et Chéri Caillou, dont la postérité n'a guère conservé la mémoire il faut le reconnaître. Avec leurs collègues, ils assistèrent pieusement à la messe du Saint-Esprit célébrée en grande pompe pour ouvrir la session du 11 janvier 1834. Ils purent ouïr un pompeux discours du gouverneur, qui remonta « à nos ancêtres sortis des forêts de Germanie (sic) pour instituer un régime politique qui plus ou moins malmené au cours de 14 siècles brillait à présent de son éclat primitif ». On passa ensuite à des considérations plus prosaïques : la situation économique ; la crise, les droits, le sucre, la récolte, les économies à réaliser, tous sujets qui reviendront souventes fois au programme.

Félix Alcidony Beaugendre est officier d'état-civil en 1838 et depuis cette année jusqu'en 1882 les maires seront désignés par le gouverneur : primitivement dans la liste des conseillers municipaux et à partir de 1851 en dehors d'elle au besoin. Ainsi trouverons-nous à la tête de notre édilité des noms inconnus du terroir.

Ces maires ont aussi un costume et l'arrêté n° 85 du

28 février 1838 nous le décrit : habit bleu, veste et pantalon bleu ou blanc, collet, poches et parements brodés d'argent d'un triple liseré uni ; boutons en argent à deux branches de chêne ; ceinture tricolore à frange d'or ; chapeau français avec bouton et ganse d'argent. Epée à poignée d'argent. Les adjoints ont droit aussi à leur uniforme, mais se contentent de franges d'argent à la ceinture.

Nos édiles ont-ils souvent porté ce costume ? Ils n'ont retenu que la ceinture tricolore, mais l'arrêté n'ayant jamais été rapporté, que je sache, ne reverrons-nous pas nos maires « en chapeau français et épée d'argent » ?

Ces anciens ont nom : Vernier, Périollat, Quin, Tacou, Renoir, Vitalis, Saint-Marc et ils sont des Habitants. Les Huart, Lanoiraux, les Numa Ihier Lavergneau, les d'Equainville sont des étrangers.

A côté des maires, les adjoints, secrétaires, gardes-champêtres s'appellent Ausset, Siméon, Guilliod, Rousseau, Dupont.

En 1848 Vieux-Habitants, détaché de Pointe-Noire, est rattaché à Basse-Terre. Cette même année l'augmentation de la population lui donne droit à un deuxième adjoint.

La milice continue toujours d'exercer sa fonction sous le commandement des Cachard, des Poulain : officiers de chasseurs à cheval, autour des années 1858. La discipline y règne d'ailleurs et les officiers que nous venons de nommer doivent précisément leur promotion au licenciement de Blondin Visita, Renoir Auguste et Sevrey Hyacinthe « déclarés démissionnaires pour avoir manqué trois convocations ».

Il y a un capitaine de pompiers : Plantin Pierre et une police municipale aux ordres de Saint-Fourié Berthelot, âgé de 42 ans. Elle récolte au profit des hôpitaux 893,19 F d'amendes dans la commune :

« C'est une bonne moyenne, commente le receveur, qui ajoute que Vieux-Habitants n'est pas la plus sage commune ». L'insolent !

En dépit de ce zèle, la municipalité doit demander une subvention de 500 F pour payer les agents de police et entretenir la route coloniale. Vraisemblablement sur rapport circonstancié du conducteur des Ponts et Chaussées de l'époque, le nommé Saget.

A court d'argent, la commune le sera à toutes les époques, ainsi la verrons-nous en 1887 emprunter 4.000 F pour

« l'achèvement » de la conduite d'eau alors qu'elle a déjà à rembourser une dette de 12.000 F.

Une fonction fort considérée alors, c'est celle d'écrivain public. Poulain Arthur, puis Achille Dagoumel l'exercent en 1862. En même temps, ils sont : « distributeurs auxiliaires agréés de papier timbré ». Cette même année la mort de l'officier d'état-civil Vincent Tacou pose un problème. Il a laissé de nombreuses écritures ou actes non signés et il y faut une décision du Tribunal, contresignée de l'Empereur Napoléon pour régulariser la situation.

Elections, démissions, nominations, radiations, licenciements jalonnent la vie publique de toutes ces années.

Oppositions aussi des élus avec le pouvoir central, qui entraînent la dissolution des conseils municipaux. Ainsi en 1883, celui des Vieux-Habitants « s'est mis en état d'hostilité ouverte et permanente par une série de faits anciens et récents vis-à-vis de l'administration supérieure ». Ce sont les termes de l'enquête judiciaire qui poursuit : « Il a notamment accueilli par des protestations violentes et passionnées la nomination d'un commissaire de police adjoint ». Il y a de plus une « attitude offensante du maire refusant le candidat et l'inscription de son traitement au crédit ». Le candidat en question s'appelle Dubuisson.

Autre conflit cette fois avec la Chambre d'Agriculture à propos de l'annulation par le Conseil municipal d'une décision cependant prise à l'unanimité.

Démission massive des conseillers qui, réduits à trois, se voient dissous par une sentence de l'autorité supérieure désignant d'office une commission municipale.

Il faut reconnaître qu'il fallait en ce temps-là beaucoup de souplesse avec l'autorité en question : empereurs, rois, princes, présidents se succèdent à grande cadence.

En 1888, c'est le maire Arbau qui est suspendu « parce qu'il a prononcé l'annulation des opérations électorales et interrompu le dépouillement du scrutin ».

Arbau y perd sa place au profit de Rocher, son premier adjoint. Un an plus tard, ce dernier démissionne avec dix membres de son conseil « sur de graves dissentiments avec son premier adjoint ». Une délégation provisoire va administrer la commune en attendant de nouvelles élections fixées au 23 mars suivant. Les électeurs répartis en deux bureaux de vote, auront ce jour-là à trancher le différend.

C'est de ce scrutin que sort le nom de M. Rollin. Son « règne » sera long à la tête de l'édilité et du Conseil général et nous en verrons la fin mouvementée.

Ce jour-là, il triomphe avec 119 voix sur 124 votants ; ils convient toutefois de dire qu'il y a 691 inscrits. L'abstention ne date donc pas de notre époque.

En dépit de toutes ces vicissitudes, la population poursuit sa vie sereine, paisible et campagnarde. On note en 1878 une récolte de café « satisfaisante ». Celle de la canne « promet beaucoup », mais il n'y a plus qu'une seule sucrerie sur la commune et le roucou sera « très beau ».

Des agriculteurs se voient encouragés par des récompenses officielles. Ainsi en 1850, M. Périollat, pour ses roucous. Louis Renoir, en 1872, recevra également une médaille de bronze à l'exposition de Lyon.

Distribution de médailles aussi après la terrible épidémie de choléra. Le fléau a suscité des actes de dévouement admirables. L'abbé At, curé des Vieux-Habitants et MM. Chout, Desplan et Saget sont décorés en 1866.

Récompenses aussi sur le plan moral en faveur de personnes dignes d'éloges pour leur travail, leur conduite ou leur exemple.

Ainsi Dorol Félicienne et Lupot Vincent « qui élèvent leurs enfants dans les principes d'ordre et de moralité » ; Amé Anette « pour sa conduite constamment digne d'éloges » ; Louise Desfontaines, « vieille infirme qui a consacré sa vie à se rendre utile à tous » ; Turino Jean « pour sa salutaire influence sur ses voisins ».

La liste continue, depuis les médailles de première classe jusqu'aux mentions honorables.

D'honorables citoyens tels Lesueur Saint-Prix et Sainte-Luce Billery, sont membres du Conseil de la Cour d'Assises.

On trouve aux Vieux-Habitants une sage-femme : Valentine Maurice, autorisée à exercer depuis 1853 ; un percepteur : Charles d'Equainville ; un buraliste : Isaac ; un gardien allumeur de phare : Tacou Eustache.

Pas moins de trois débits de tabac sur la commune, sis à Marigot, au bourg et à Grand-Croix et tenus respectivement par Mmes Barthélémy, née Laiza Lecosta, Chéry Dournaux, veuve d'un sous-chef de bureau à l'Intérieur et Bouteille, également veuve, mais d'un gendarme.

C'est toujours une dame qui administre la Poste en qualité de distributrice : Mme Ferdinand Joseph, avec deux facteurs ruraux, Cléril Augustin et Julienne Maxime. Il y a même un médecin résident : le docteur Guérin d'abord, le docteur Vaudelein ensuite.

On trouve deux boulangers, Charles Dagoumel et Edouard Cassin, qui suivant la législation en vigueur doivent fournir des pains de 246 grammes en 20 centimètres de long et de 515 grammes en 50 centimètres de long.

Dira-t-on avec tout cela qu'on manque de détails ?

Les écoles se développent. Celles des frères sous la direction du Frère Michel Levier, celle des religieuses, dont l'extension au morne Tamazeau est mise en adjudication pour 18.100 F et l'école laïque où enseigne M. Feuillard, assisté de deux stagiaires.

On fonde des sociétés : celle des Cœurs Unis en 1895, celle des Vraies Filles de Schœlcher en 1900.

Seule régression dans cet élan : la suppression de la gendarmerie à cheval en 1891. Cette mesure ne sera que temporaire.

Quelques nuages à propos du rétablissement de l'embarcadère, emporté par l'ouragan du 26 juillet 1825 et dont on ne peut contester « l'utilité pour les pêcheurs en péril ».

Cela nous vaut un beau spécimen des délibérations du Conseil municipal. Nous sommes au 10 octobre 1851 et on enregistre ce jour en séance « la réclamation du maire et de plusieurs propriétaires contre M. Delaret Solier, propriétaire du Le Bouchu, prétendant jouir exclusivement du littoral proche de l'embarcadère sur les pas géométriques ».

« Considérant que jusqu'à l'ouragan du 26 juillet, an que dessus (1825) il y avait là une bourgade ;

— que l'embarcadère est parfois difficile d'abord à cause des crues fréquentes de la grande rivière, ce qui oblige à aborder de plus loin et qu'il en résulte des difficultés pour décharger la marchandise à 50 mètres du rivage ;

— qu'il est nécessaire pour la sécurité d'y maintenir une équipe de pêcheurs : MM. Pierre Perrin, Coco Antoine, Georges et J.-Baptiste Richard, dit Yoyo, pêcheurs et Félix Cétoubon, senneur sont autorisés à s'y établir à condition d'y bâtir une case, verser 20 F au bureau de bienfaisance et à porter éventuellement secours. »

Autre délibération d'époque bien plus prosaïque certes, à propos de la fourniture d'un crachoir et d'un seau de zinc au corps de garde. Puis des décisions à prendre sur le sort « d'un cheval errant d'environ 18 ans, sous poil alezan » et qui pour le quart d'heure, est logé à la geôle. C'est là qu'il passe les fêtes de Noël, avec pour compagnon un âne, également errant et sans maître, de 9 ans environ, sous poil gris, mesurant 1 m 08 de la tête à la queue ».

A l'unanimité, décision est prise d'un avis de vente aux enchères, pour être « crié » à l'issue de la messe paroissiale.

Viennent ensuite les « questions diverses », une demande au bureau de bienfaisance dont il faut apprécier le motif au delà de toute considération sentimentale ou... électorale.

Enfin, et pour le moment, c'est toujours une question annexe, les premiers arrêtés concernant la circulation : le dernier décret sur les chevaux date quand même de 1859 !

Voilà les éléments disparates d'une histoire qui, partie des hauteurs de la politique, nous a conduits à ce point.

Point de départ : point d'arrivée aussi, du moins pour la période de référence.

Un début de XXe siècle sous le signe de la tempête !

Le lecteur nous aura sans doute pardonné le ton un peu badin avec lequel nous avons traité de la chose publique.

Sans doute eut-il fallu plus de rigueur pour suivre les péripéties qui devaient engendrer le monde moderne. Car dans cet enfantement, il y eut la part de douleur qu'accompagne toute naissance.

Mais l'Ecriture Sainte ne nous dit-elle pas que toute mère l'oublie en contemplant son nouveau-né.

Il nous reste une dernière étape à franchir dans notre propos, abordons-la dans ce même sentiment.

TEMPETES...

C'est dans ces premières années du XXe siècle l'époque qu'on appelait « Géraultienne » du nom d'un journaliste métropolitain Gérault-Richard qui brigue les suffrages des Guadeloupéens pour la députation.

Par ailleurs, le socialisme triomphant avec Hégésippe

Légitimus faisait la pluie et le beau temps : il avait conquis bon nombre de municipalités et conduisait le Conseil général en maître incontesté. De plus, l'époque l'exigeait, il se colorait d'un anti-cléricalisme soutenu, dont certaine presse locale ne manquait pas de se faire le porte-parole empressé.

Les « calotins » sont une cible facile pour la libre pensée et dans les banquets du Vendredi saint on brocarde aisément sur Pecci qui vient finalement de mourir et sur les chances des prétendants à la succession qui échoit à Sarto : le premier, mieux connu sous le nom de Léon XIII, l'autre sous celui de Pie X.

Les expressions et le ton sont bien d'époque !

Bien que déclaré « article non exportable » par une voix célèbre, on trouve l'anticléricalisme florissant sur le marché colonial. On a vu le sort des enseignants, c'est au tour des « autres jésuitards de toute robe » d'être visés à la tribune du Conseil général et finalement on tombe sur les religieuses hospitalières. Les instances de Légitimus hâtent le départ d'une centaine de sœurs qui se dévouaient dans les hôpitaux civils ou militaires.

Mais Légitimus qui refuse de tenir le dais du saint-Sacrement à l'invitation du Père Quillery, curé de Pointe-à-Pitre, a sa religion — du moins ses adversaires le proclament. Le bruit court qu'il a magnétisé une dame, laquelle finit par rendre le dernier soupir. On expose le corps de la défunte revêtu d'une chemise à l'envers, une couronne de fleurs rouges autour du front, six assiettes renversées autour de sa dépouille pour y brûler dix-huit bougies noircies d'encre. Pendant ce temps, le député sorcier récite les prières des morts.

C'est dans son antre où il exerce — toujours aux dires de ses ennemis — la fonction lucrative de « quimboiseur », que les suffrages sont venus le saisir.

Pendant que ses collègues délibèrent, on le voit traverser, chapeau en tête et pans de redingote au vent, l'église du Gosier, se rendre au cimetière, y semer des fleurs rouges et aller brûler, dans le creux d'un arbes, on ne sait quoi qui répand une odeur insoutenable. Pendant ce temps, un incendie mystérieux se déclare dans sa maison et y consume une grosse bible et quelques grimoires.

On ne sait d'ailleurs où le joindre, il est comme un juif

errant. Une fois, il annonce à ses collègues qu'il part en métropole pour y remplir « une tâche tout à fait noble, en l'honneur de la démocratie de son pays » puis on le voit conduisant au carnaval un groupe de masques : ce qui soulève les huées et l'indignation de la foule « contre le député carnavalesque qui ridiculise la fonction ».

On lui attribue le pouvoir de se changer en chien ou en chat : un chat au regard humain, précise-t-on et de se rendre invulnérable grâce à de mystérieuses herbes.

Mais il a un adversaire de poids en la personne de Gerville-Réache, du parti radical, élu député de Basse-Terre en 1881, à 25 ans, et qui le demeure jusqu'en 1906.

C'est à cette époque que la guerre est engagée. On ne s'en tient pas aux duels oratoires, la matraque, le pistolet et le couteau entrent en lice. Une fureur incendiaire s'étend sur Basse-Terre : des mains inconnues jettent des tisons embrasés dans les bâtiments publics. Le Trésor voit partir en fumée des centaines de milliers de francs en billets. On accuse les « réachistes » de ces attentats et des personnages de haut rang et nobles sont interpellés par la police.

ELECTIONS MOUVEMENTEES

C'est dans cette atmosphère que Vieux-Habitants va écrire la page la plus sanglante de son histoire.

En octobre 1905, les électeurs de la commune sont conviés à choisir leur maire. Deux candidats briguent les suffrages : M. Télesphore Beaugendre, maire sortant et M. Louis Adolphe Rollin.

Ce dernier est un personnage considérable qui a une longue carrière politique derrière lui. Il a été membre de l'Assemblée nationale en 1876, puis président du Conseil général et fait Chevalier de la Légion d'honneur pour « vingt années de services gratuits », le 18 juin 1881, démissionne en 1893 à la suite du décès de son épouse. Il a déjà été maire de la commune.

« Républicain quand il était dangereux de l'être, maire d'une commune républicaine » — c'est lui que se proclame tel — il se fera, durant tout son mandat, l'homme d'une seule idée : l'assimilation, c'est-à-dire l'intégration totale des Guadeloupéens dans la nation française.

Loyal et honnête, il veut ignorer le mal. Ne demande-t-il pas la suppression des prisons, non seulement « pour réaliser une économie de 147.682 frs 36 centimes » mais parce qu'il refuse à tout homme le droit de juger son semblable. Pour utopique qu'elle soit, l'idée n'est-elle pas généreuse ? Des idées, il en aura d'autres, meilleures certes, mais ses adversaires les jugeront « féodalesques ».

Il vivait à une époque où le « paternalisme » n'était pas encore considéré comme attentatoire à la liberté humaine et à l'épanouissement des personnalités mais incarnait l'autorité au service du bien commun.

Rien ne laissait présumer le drame qui allait assombrir notre beau ciel bleu : la campagne électorale s'était déroulée à la température habituelle de ces sortes de joutes : programmes mirifiques, promesses illimitées, échanges de propos discourtois, éclats de voix, applaudissements ou sifflets, les « citoyennes et citoyens » qui retrouvent cette appellation de circonstance, avaient eu droit à tout cela et abondamment.

Le plus ardent des adversaires de M. Rollin se trouvait être l'adjoint au maire sortant : M. Labique qui voulait barrer la route « à ce vieil argonaute, rejeté pour cause de vétusté ». Il se trouvait précisément dans la salle du scrutin au moment du dépouillement des urnes, opération qui se déroulait sous l'œil neutre du président de bureau : M. Lacrosie.

Le succès de la liste Rollin se confirmant d'instant en instant, M. Labique se précipite au dehors en criant à la foule rassemblée : « A moi ! Rollin triomphe, c'est le retour à l'esclavage ! » et de tirer un coup de révolver en l'air, auquel d'autres répondent.

Les gendarmes essaient d'enfourcher leur monture pour charger, mais on a subrepticement coupé les brides des chevaux. Les membres du bureau s'efforcent de protéger les urnes de leur corps car la population a envahi la salle. La mêlée devient serrée. Les gendarmes sont matraqués, roués de coups. Sur les douze assurant le service d'ordre, il y aura plusieurs blessés ; un bras cassé, un visage tailladé. Avec le tranchant des cornes de lambis on essaie d'éventrer leurs chevaux. Enfin, la mairie est mise à sac.

Prenant la tête du groupe des mécontents, M. Labique s'en est allé au Marigot où l'émeute s'organise. C'est là que le maréchal-des-logis Socie est blessé d'une balle à la tête au moment où, le pied dans l'étrier, il enfourche sa monture.

Cette dernière, effrayée par les coups de feu, l'entraîne, pantelant sur les galets de la plage. Rapatrié en métropole par la suite, il ne tardera pas à y mourir des suites de son accident.

Un autre ne trouve son salut qu'en plongeant dans la mer. Il regagnera la brigade à la nage jusqu'au bourg et retrouvera un de ses collègues qui, lui, a pris le chemin des bois. Il ne leur restera qu'à établir leur rapport et tenter d'expliquer la perte de leur cheval et de plusieurs pièces de leur uniforme.

Par la suite, dans un manifeste qui circulera bientôt, les malheureux se verront accuser d'avoir provoqué le désordre, leur chef en particulier, le capitaine Igert, alors que des témoins affirmeront l'avoir vu se promener « n'ayant que sa pipe pour arme ».

Force demeure quand même à la légalité, M. Labique est arrêté et trouvé porteur d'un révolver et de 13 balles. Avec MM. Paquin, Vin, Maxime, Berthelot Jean, dit d'Artagnan, Pommier Sonson et Rigot, ils se verront poursuivis pour port d'armes, jets de pierre, outrage à force publique, dégradation de monuments.

M. Rollin est cependant élu avec 349 voix contre 112 au candidat soutenu par les réachistes.

Ce que tout le monde appelle l'affaire des Emeutiers de Vieux-Habitants aura son épilogue devant le tribunal qui condamnera Labique à 10 mois de prison et ses partisans à des peines moindres. Toutefois, une amnistie sera accordée par le ministre des Colonies, M. Leygues, sur rapport du gouverneur Boulloche.

« Crachons et passons » se contentera de dire M. Labique qui remerciera cependant ceux qui l'ont soutenu contre « environ 150 parasites inconscients du parti rolliniste, socioleux (sic) et autres sujets de sa Majesté la Fraude, Roi de Guadeloupe ». Puis, comme Achille vexé, il rentrera sous sa tente pour y attendre son heure.

... ET SERENITE

L'année d'après, la Guadeloupe renouvelle ses députés et le souvenir des sanglantes journées des Vieux-Habitants remonte à toutes les mémoires.

Gérault-Richard, qui s'est promis d'abattre Gerville-Réache, arrive de France pour faire campagne. Il ne vient pas les mains vides, le bateau qui le conduit est chargé d'ingénieurs et des pièces détachées du futur pont de la rivière Salée et qu'on appelle déjà Pont Gérault-Richard. C'est un atout électoral de poids.

Mais pour quelques-uns, cette arrivée est un deuil public et certain journal paraît ce jour-là encadré de noir. Tel autre qui lui est opposé, évoquant l'affaire des Vieux-Habitants, proclame un véritable appel aux armes : « Levez-vous, tous les proscrits et les martyrs pour venger le sang des nobles fils de France versé par les sicaires du traitre Gerville-Réache ».

Ainsi préparées, les tournées électorales pouvaient commencer et Vieux-Habitants allait servir de test.

Gerville-Réache a parlé à Grand-Croix « comme une corneille qui abat des noix, entouré d'une vingtaine de harpies sous pression alcoolique et de quelques vauriens grassement payés ». La réaction qui vient de l'invectiver ainsi, procède à son enterrement parodique. Un grand drapeau noir en tête, un cortège lugubre accompagne son cadavre symbolique, au son des conques de lambis : « Jamais Tritons ne soufflèrent plus fort pour la naissance de Vénus » s'écrie quelqu'un qui a des lettres et des réminiscences classiques.

Peu après, le 5 avril 1906, le candidat député Gérault-Richard entreprend à son tour de visiter les communes. Disposant d'une garde personnelle de 50 gendarmes et 50 gardes républicains, il aborde notre rivage sur le vaisseau « Ajax ». Redingote grise, chapeau mousquetaire à plume verte comme signe de ralliement et écharpe tricolore, il passe triomphalement la revue des troupes pendant que ses hommes de main, habilement répartis dans la foule, suggèrent les vivats en distribuant aux hommes une médaille avec chaîne à l'effigie du député et un collier aux dames. Ceux qui crient le plus fort et le plus longtemps ont droit à une montre.

M. Rollin l'accueille sur le littoral. Il est entouré d'un groupe de femmes en costume créole et « coquettement parées » qui le couvrent de fleurs. En fanfare, le cortège se déploie derrière une bannière verte et rose portant l'inscription : « Vive Gérault-Richard ! » et son portrait. On gagne la tribune aux harangues avec des chants patriotiques.

M. Rollin inonde d'éloges le héros du jour puis, rappelant à ses administrés la bravoure des citoyens des Vieux-Habitants chassant l'envahisseur au temps de Victor Hugues, il invite leurs « cœurs généreux et braves à choisir le seul député capable de les tirer de la misère ». Mille poitrines s'écrient : « Vive Gérault-Richard ! ».

Légitimus est là pour renchérir et le candidat remercie à la fin : « Vous avez ouvert en mon honneur, déclare-t-il aux Habitants, la page la plus glorieuse de l'Histoire de la Guadeloupe ». Puis le champagne coule à flots.

Or, en dépit de la distribution généreuse, l'unanimité est loin d'être totale dans les rangs de l'auditoire. D'avoir empoché le cadeau-souvenir et bu à la coupe dorée ne saurait constituer un engagement indéfectible ou inconditionnel.

Aux murmures succèdent des huées, aux sifflets réprobateurs, les projectiles traditionnels. Mais le service d'ordre veille et éclaircit rapidement les rangs des opposants dont plusieurs se replient sur leurs sections d'origine. Du bourg, la querelle gagne les hauteurs. A Cousinière, c'est plus grave encore : un homme, Léonard Leri, et une dame, Pézeron, sont assassinés chez eux. Le corps du premier traîna, dit-on, plusieurs jours durant dans le canal.

Quant à Gerville-Rache, ressuscitant du tombeau où on a voulu le précipiter à jamais, il réapparaît aux Vieux-Habitants mais choisit le Marigot pour se manifester.

On l'y accueille le 4 mai au milieu de « nombreuses et jolies filles » avec des fleurs et des discours, sous le tamarinier qui porte encore les traces des balles tirées lors des dernières élections. De longues acclamations le saluent puis après plusieurs vibrants discours, on se retrouve chez M. Edmond Bélair, pour un banquet et des danses qui se prolongent fort tard dans la nuit.

Quand arrive le jour du scrutin, les radicaux qui se présentent se voient barrer le chemin des urnes « s'ils ne veulent pas avoir les reins brisés » leur murmure-t-on gentiment. Mais leur courage civique étant au-dessus de toute crainte, ils accomplissent leur devoir sans trembler et donnent 573 voix à leur candidat Gerville-Réache, pour 440 à Gérault-Richard.

Si ce dernier est finalement élu ce n'est donc pas la faute des Vieux-Habitants. On crie à la fraude, au favoritisme, au candidat imposé, aux libertés civiques bafouées et au peuple souverain méprisé. Les paisibles bourgeois protestent.

Il y eut bien un rapport sur tous ces événements mais il est totalement désabusé : « Je croyais, constate l'enquêteur officiel, qu'en Guadeloupe, pour faire un député, il n'y avait pas besoin d'électeurs, mais seulement de bulletins de vote, puis même que les bulletins n'étaient pas indispensables, pourvu qu'il y ait une urne. En définitive, ce n'est même plus nécessaire ! »

C'est le petit amas de cendres et des papiers brûlés : seuls souvenirs de la dite urne, qui dictait ces paroles.

C'est ainsi que les Vieux-Habitants firent dans le XXe siè-siècle une entrée fort remarquée.

Mais à l'aube du siècle naissant, il y a toujours pour rassembler ses enfants occasionnellement divisés sur les meilleurs moyens de marcher vers un avenir de prospérité, il y a le clocher de leur église qui domine et dépasse leurs menues querelles.

Sa pointe effilée les invite à élever leur cœur et ce n'est qu'à son ombre et dans les murs de la vénérable église saint-Joseph qu'ils réalisent leur unité.

Camille FABRE.

Cet article : « De la Restauration aux temps modernes » *achève une série d'études parues dans les bulletins de la Société d'Histoire :*

— *N^os^* 9 *et* 10 *:* « Vieux-Habitants - Fondation et Fondateurs » ;

— *N^os^* 11 *et* 12 *:* « Les gloires militaires de l'Anse à la Barque » ;

— *N^os^* 13 *et* 14 *:* « Ancien régime et ordre nouveau ».

L'ensemble développe l'ouvrage : « Tricentenaire des Vieux-Habitants », *paru en* 1966.

Les quatre livraisons rassemblées en une plaquette sont présentées sous le titre : « Trois siècles d'histoire de la Côte Sous le Vent ».

Chez l'auteur, P. Camille Fabre, 97-1 *Vieux-Habitants, Guadeloupe.*